



RELANÇONS
LE QUÉBEC
ENSEMBLE
ET MAINTENANT

CONGRÈS DE FONDATION

CAHIER DU PARTICIPANT Victoriaville 20-21 avril 2012

COALITION
AVENIR QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

Le mot du chef et de la présidente	9
--	---

Les propositions

A. Éducation : un des meilleurs systèmes au monde d'ici 2020

1. Donner plus d'autonomie aux écoles.....	14
2. Revaloriser la profession d'enseignant.....	15
3. Améliorer la réussite scolaire des élèves.....	17
4. Augmenter les ressources dédiées aux enfants aux prises avec des difficultés d'apprentissage	18
5. Valoriser la formation professionnelle et technique pour une meilleure insertion sur le marché du travail	19
6. Favoriser les stages en entreprise.....	20
7. Restructurer les priorités et les moyens dans l'enseignement des langues	21
8. Augmenter le temps consacré aux matières de base au primaire	22
9. Mieux préparer les élèves aux réalités économiques par la création d'un cours sur l'économie, les finances personnelles et l'entrepreneursip	23
10. Passer de l'intégration à tout prix à une intégration réussie	24
11. Maintenir la qualité et l'accessibilité aux études universitaires en apportant un soutien accru aux familles de la classe moyenne	25

B. Santé et familles : des services accessibles pour chaque Québécois

12. Un médecin de famille pour chaque Québécois	28
13. Donner plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux établissements de santé pour en faciliter l'accès.....	29
14. Révision des règles de financement des établissements pour améliorer les services à la population.....	30
15. Réviser le régime d'assurance-médicaments pour en contrôler les coûts sans affecter le patient.....	31
16. Introduire un projet-pilote sur la mixité public-privé en santé.....	32
17. Rendre les soins spécialisés plus accessibles, plus rapidement.....	33
18. Prendre pleinement avantage de la technologie pour améliorer la santé et la qualité de vie des patients.....	34
19. Des services de garde au service des familles.....	35
20. Offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés par des soins à domicile et le maintien à domicile	37
21. Assurer la qualité des soins donnés à nos aînés.....	38

22. Programme de conciliation travail-retraite	39
23. Simplifier la vie des aînés par l'adoption d'une déclaration de revenus grandement simplifiée	40
24. Reconnaître le droit de mourir dans la dignité	41
C. Finances publiques et gouvernance : Un gouvernement responsable pour préparer l'avenir	
25. Adopter une attitude responsable face à la dette publique	42
26. Verser la totalité des redevances sur les ressources naturelles non renouvelables au paiement de la dette	43
27. Assurer l'intégrité de la vie publique	44
28. Miser sur l'imputabilité et les gains d'efficacité dans la fonction publique et les sociétés d'État	46
29. Tenir les Québécois informés de l'état des finances publiques de manière complète et transparente	47
30. Prévoir des élections à date fixe	48
D. Développement économique : Une économie de propriétaires pour être maîtres chez nous	
31. Accroître les investissements de la Caisse de dépôt et placement dans les entreprises québécoises	50
32. Création d'un Fonds des ressources naturelles.....	51
33. Rendre disponibles des fonds pour soutenir les entreprises oeuvrant dans des secteurs à valeur ajoutée	52
34. Réseau « Investir au Québec »	53
35. À la conquête de nouveaux marchés.....	53
36. Augmenter la représentativité des associations de travailleurs en exigeant la tenue de vote au scrutin secret	54
37. Faciliter la vie des entreprises en procédant à un véritable effort de simplification réglementaire	55
E. Développement régional et de la métropole : Assurer la vitalité de toutes les régions du Québec	
38. Pour une planification stratégique du développement régional	57
39. Une vision de force pour la grande région de Montréal	58
40. Plan de développement de l'entrepreneuriat	59
41. Appuyer la relève agricole.....	60
42. La promotion des produits alimentaires québécois et améliorer leur étiquetage.....	61
43. Encourager la transformation alimentaire au Québec	62
44. Des règles justes et équitables pour les producteurs agricoles d'ici.....	62

F. Pour un développement véritablement durable

45. Miser sur les économies d'énergie	65
46. Favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores	66
47. Promouvoir activement le transport collectif	67
48. Décréter un moratoire formel sur le développement du gaz de schiste.....	68
49. Rapatrier le processus d'évaluation environnementale	69
50. Réviser la Politique nationale de l'eau	70
51. Mettre en place un programme de crédits verts	71
52. Miser sur des sources alternatives d'énergie.....	72
53. Racheter l'énergie verte.....	73

G. Un Québec fort : Identité, culture et immigration

54. Mettre fin à la pratique des écoles passerelles.....	75
55. Assurer le respect des dispositions de la Charte de la langue française.....	76
56. Obtenir un meilleur contrôle sur le processus de sélection des immigrants	76
57. Assurer une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise et à la majorité francophone.....	77
58. Permettre aux immigrants de déployer leur plein potentiel sur le marché du travail	79
59. Promouvoir la culture québécoise.....	80

LE MOT DU CHEF ET DE LA PRÉSIDENTE

Chers membres de la Coalition,

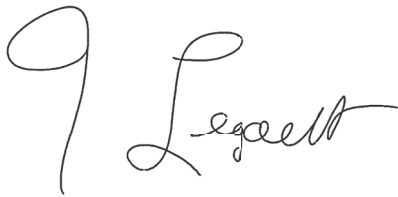
C'est un privilège de nous adresser à vous dans le cadre de la fondation de notre parti. Beaucoup de travail a été accompli depuis le 14 novembre dernier et vous avez répondu présent, chacune et chacun à votre façon.

Au fil de nos visites en région et de nos conversations avec vous, nous avons pu constater votre profond engagement envers le Québec et votre volonté inébranlable de changer les choses. Vous êtes, comme nous, animés par la conviction que le Québec peut et doit faire mieux.

Notre congrès de fondation sera pour nous, citoyens de toutes les régions et issus de divers horizons politiques, l'occasion de faire connaissance et de débattre ensemble des idées, des valeurs et des solutions nécessaires pour relancer le Québec.

Vos propositions sont venues enrichir notre plan d'action dévoilé en novembre et nous sommes impatients d'en discuter avec vous à Victoriaville le 21 avril prochain. Nous vous remercions sincèrement de votre implication et de vos efforts qui nous ont menés à notre congrès de fondation.

Relançons le Québec, ensemble et maintenant!

A handwritten signature in black ink, reading 'François Legault' in a cursive style.

François Legault
Chef

A handwritten signature in black ink, reading 'Dominique Anglade' in a cursive style.

Dominique Anglade
Présidente

Vous avez été nombreux, au cours des derniers mois, à nous faire part de vos propositions et suggestions de contenu. Les propositions qui suivent sont le fruit d'un travail collectif. Celui des députés et de l'exécutif du parti, évidemment, mais surtout le vôtre. Plusieurs centaines d'entre vous avez participé à des rencontres de discussion ou avez assisté aux différentes étapes de notre tournée régionale. Plus de 300 propositions écrites nous sont également parvenues, en provenance de toutes les régions.

Vos paroles et vos propositions écrites nous ont profondément influencés. Elles ont été intégrées dans près d'une soixantaine de propositions qui seront soumises à votre vote. En prenant connaissance des propositions qui suivent, vous retrouverez quelquefois vos propres mots, mais vous reconnaîtrez surtout l'inspiration qui en a guidé la rédaction. Lorsque la chose était possible, nous avons indiqué le nom des auteurs des propositions écrites que nous avons reçues et qui ont inspiré, en tout ou en partie, chaque proposition. Il est inévitable que certains aient pu être oubliés; nous vous prions à l'avance de nous en excuser.

Le plus difficile dans la préparation de ces propositions aura été de faire la sélection des idées qui seront débattues lors de ce premier congrès. Le temps de débats étant limité, des choix ont dû être faits et certaines propositions mises de côté. Elles ne sont toutefois pas oubliées. Elles seront conservées par la commission politique et nous aurons l'occasion d'en débattre plus tard, lors des activités de notre parti.

Patrick Ferland
Président de la Commission politique

A ÉDUCATION : UN DES MEILLEURS SYSTÈMES AU MONDE D'ICI 2020

Le Québec a fait depuis la Révolution tranquille des progrès remarquables en éducation. Près d'un million d'élèves fréquentent chaque année les classes d'environ 3 000 établissements d'enseignement primaire et secondaire. Quelque 110 établissements d'enseignement collégial et environ 200 centres de formation professionnelle contribuent au développement individuel, social et économique de notre société et préparent un grand nombre d'élèves aux études supérieures. Les 18 universités que compte le Québec décernent aujourd'hui près de 45 000 diplômes par année. Le niveau de scolarisation médian des Québécois a augmenté de six ans au cours des dernières décennies et le taux de diplomation universitaire a presque triplé depuis 40 ans.

La Coalition croit que la clé du développement du Québec passe par une formation accrue et de meilleure qualité pour les Québécois. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend faire de l'éducation sa priorité. À cette fin, il mettra de l'avant des mesures audacieuses pour que le système d'éducation du Québec devienne l'un des meilleurs au monde d'ici 2020.

Nos progrès en matière d'éducation sont indéniables. Mais des problèmes sérieux persistent. Le système d'éducation au Québec peine à s'adapter aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui. Les enseignants ne sont pas suffisamment valorisés, les écoles ne disposent pas des pouvoirs et des ressources nécessaires pour mener à bien leur mission et les structures scolaires sont trop lourdes, trop centralisées et trop coûteuses. La Coalition veut s'assurer que les pouvoirs et les ressources soient affectés au palier le mieux placé pour les gérer et répondre aux besoins des élèves. Les rôles et les responsabilités de chaque intervenant pourront ainsi être mieux définis, et chacun répondra plus directement de sa gestion.

En assurant à tous un enseignement de qualité, ces mesures contribueront à réduire de façon sensible le décrochage scolaire, à améliorer la qualité de l'éducation que reçoivent les jeunes Québécois, à mieux répartir les pouvoirs et les ressources afin de responsabiliser les acteurs en charge d'assurer le succès scolaire, de même qu'à assurer à la fois une meilleure accessibilité aux études universitaires et un meilleur financement de nos universités.

1 Donner plus d'autonomie aux écoles

La Coalition croit qu'il importe de donner plus d'autonomie aux écoles. Celles-ci sont les mieux placées pour comprendre les besoins particuliers de leur clientèle et y répondre de la manière la plus appropriée et la plus efficace. La Coalition souhaite donc augmenter les pouvoirs et les ressources des écoles pour leur permettre de mener à bien leur mission.

À l'heure actuelle, les coûts de fonctionnement des commissions scolaires atteignent plus de 600 millions de dollars par année, une somme considérable. La Coalition croit qu'une bonne partie des ressources actuellement consacrées à des activités de gestion par les commissions scolaires pourrait être plus utilement redéployées vers les écoles afin de fournir davantage de services directs aux élèves. L'abolition des commissions scolaires permettra d'épargner environ la moitié de leur budget de fonctionnement actuel et de réduire le nombre d'employés affectés à la gestion du réseau et non aux services directs aux élèves. Quant à l'autre moitié du budget, de même qu'à la majeure partie du personnel actuel des commissions scolaires, ceux-ci seront répartis entre les écoles et des centres de services régionaux, une structure souple et légère qui sera mise au service des écoles et qui permettra de mieux répondre à leurs besoins.

L'augmentation des ressources et des pouvoirs dévolus aux écoles leur permettra de jouir d'une plus grande autonomie et de mieux arrimer leur offre de services aux besoins de leur milieu. Leur marge de manœuvre accrue permettra de répondre efficacement aux problèmes particuliers qui sont vécus dans les milieux scolaires.

Quant aux centres de services régionaux, ceux-ci prendront en charge les services dont les écoles ne peuvent assumer seules la gestion ou dont elles souhaitent que la gestion soit partagée (transport scolaire, gestion et entretien des écoles, par exemple). Ils pourront également prendre en charge une partie des pouvoirs actuellement dévolus aux directions régionales du ministère de l'Éducation. Au nombre de 39, ces centres de services répondront aux besoins des écoles et de leur milieu.

Le rôle des parents et de la communauté à l'intérieur du système d'éducation sera préservé et augmenté. L'abolition des élections scolaires et du rôle de commissaire s'accompagnera d'une augmentation des pouvoirs et de la représentativité des conseils d'établissement. Quant à la communauté anglophone, ses droits seront respectés et sa représentativité assurée au sein des conseils d'établissements des écoles de langue anglaise et des neuf centres de services anglophones.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera les pouvoirs dévolus aux directions d'école en abolissant les commissions scolaires et les directions régionales du ministère de l'Éducation et en transférant aux écoles les pouvoirs dont elles ont besoin pour répondre à leur mission et aux besoins spécifiques de leur clientèle. Les fonctions qui ne peuvent être accomplies par les écoles seront confiées, sur une base régionale, à 30 centres de services francophones et 9 centres de service anglophones.

Les élections scolaires et les postes de commissaires seront abolis, et la représentativité des conseils d'établissement sera augmentée. L'abolition des commissions scolaires permettra d'économiser environ la moitié de leur budget actuel de fonctionnement. Quant à l'autre moitié, elle sera répartie entre les écoles et les centres régionaux de service.

Par ailleurs, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec limitera le taux de croissance de la taxe scolaire. Celle-ci sera prélevée en même temps que la taxe foncière par les municipalités, qui seront compensées en conséquence, et sera remise directement au gouvernement du Québec.

Contribution à la formulation de cette proposition : Groupe de travail sur l'éducation, Richard Blackburn (Laurentides), Christian-Paul Carrière (Lanaudière), Gilles Lefrançois (Montréal) et Martin Pigeon (Laurentides).

2 Revaloriser la profession d'enseignants

Les enseignants sont au cœur de notre système d'éducation. La profession d'enseignant est cependant trop souvent dévalorisée. Leur rémunération n'est pas à la hauteur de l'importance que la société attache à leur fonction, et la profession peine à recruter les meilleurs parmi les postulants universitaires, davantage attirés vers des professions souvent plus valorisées et qui leur promettent de meilleurs revenus. Cette tendance doit être inversée. À l'image d'autres états, comme la Finlande par exemple, le Québec doit se doter d'un système d'éducation dont la réputation sera telle, que les meilleurs candidats se feront la lutte pour accéder aux facultés d'éducation.

Il faut donner plus de moyens et valoriser davantage le travail des enseignants qui assurent en première ligne la formation des élèves. Ceci passe notamment par l'amélioration de leur rémunération, par l'augmentation de leur autonomie dans le choix des méthodes pédagogiques et de l'évaluation de la capacité des élèves à passer au niveau supérieur, de même que par la reconnaissance et l'encadrement de leur profession par la création d'un ordre professionnel des enseignants.

Cette plus grande responsabilisation des enseignants doit cependant passer par une meilleure évaluation de leur performance. Mis en place après consultation des enseignants et des directions d'établissements, et tenant compte des normes mises en place par l'Ordre des enseignants, ce processus d'évaluation permettra d'appuyer les enseignants dans leur démarche d'amélioration continue. L'objectif n'est évidemment pas de lier l'évaluation des enseignants à un seul facteur, comme par exemple le taux de réussite des élèves, mais bien d'en arriver à évaluer de manière globale la qualité de leur enseignement, en tenant compte de l'ensemble des facteurs propres au milieu où ils enseignent.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une série de mesures destinées à revaloriser et à professionnaliser la fonction d'enseignant, de même qu'à donner aux enseignants plus de pouvoirs, de moyens et de responsabilités dans leur tâche d'enseignement. Ainsi, il :

- a) augmentera la rémunération moyenne des enseignants et des directeurs d'école du primaire et du secondaire d'environ 20 %. Chaque enseignant verra son salaire augmenter de façon significative, mais les augmentations varieront en fonction de certains paramètres, incluant le profil socio-économique de son école, son nombre d'années de scolarité et le fait qu'il fait du mentorat auprès d'enseignants plus jeunes
- b) augmentera l'autonomie des enseignants en s'assurant que leur revienne le choix des méthodes pédagogiques convenant le mieux à leurs élèves, incluant la recommandation des redoublements lorsque nécessaire
- c) créera un ordre professionnel des enseignants chargé de fixer les conditions d'accès à la profession, les exigences de formation permanente, les normes relatives à l'évaluation des enseignants, de même que les normes déontologiques qui leur sont applicables. Cet ordre veillera également à promouvoir l'excellence en éducation et à représenter la profession auprès des pouvoirs publics
- d) réévaluera les règles relatives à l'obtention de la permanence des enseignants, qui sera dorénavant attribuée sur la totalité du territoire québécois
- e) mettra en place, après consultation des enseignants et des directions d'établissements, des mesures destinées à évaluer la performance globale des enseignants et à favoriser l'amélioration continue

Contribution à la formulation de cette proposition : Groupe de travail sur l'éducation, Philippe Boissinot (Montréal)

3 Améliorer la réussite scolaire des élèves

Le taux de décrochage scolaire reste trop élevé au Québec. Malgré les tentatives récentes de présenter la réalité sous un jour plus favorable, il reste qu'à peine 72 % des jeunes, dont seulement 66 % des garçons, complètent leur formation secondaire ou professionnelle avant l'âge de 20 ans. Malgré les ressources consacrées à ce problème et le dévouement des intervenants des milieux scolaire et social, les progrès enregistrés dans la lutte au décrochage restent insuffisants. Cette situation entraîne de graves conséquences socio-économiques pour le Québec. En plus des coûts humains très importants associés au décrochage, on estime que le manque à gagner et les coûts sociaux associés au décrochage d'un seul élève s'élèvent à 120 000 \$ (en valeur actualisée) comparativement à un diplômé de l'école secondaire. Collectivement, c'est tout le Québec qui s'appauvrit quand une partie de sa jeunesse est privée des outils qui lui permettraient de donner sa pleine mesure.

Le haut taux de décrochage scolaire au Québec s'explique par une combinaison de facteurs : répartition déficiente des ressources entre les milieux favorisés et défavorisés; saupoudrage des ressources financières plutôt qu'approche ciblée dans les zones et clientèles les plus à risque; difficulté d'attirer les enseignants les plus expérimentés dans les écoles qui en ont le plus besoin; fort taux de roulement des enseignants dans les milieux défavorisés, ce qui empêche la formation des véritables équipes-écoles essentielles à la réalisation de projets éducatifs ambitieux; difficulté pour plusieurs de suivre le parcours académique général offert à l'école secondaire.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra tout en œuvre pour s'attaquer à cette réalité. Plusieurs des mesures proposées par la Coalition Avenir Québec contribueront à l'amélioration de la situation. Il en va notamment ainsi de l'augmentation des salaires des enseignants, de leur modulation pour récompenser davantage les enseignants qui acceptent d'enseigner dans des milieux défavorisés, de l'augmentation des ressources des directions d'écoles, de même que des efforts qui seront déployés pour revaloriser et encourager la formation professionnelle et technique.

Pour améliorer la situation, la Coalition Avenir Québec croit qu'il faut se fixer des objectifs clairs – ambitieux, mais réalisables. C'est ainsi qu'un gouvernement de la Coalition se fixera comme objectif d'augmenter de 8 % d'ici 2020 le taux de diplomation des jeunes de 20 ans, ce qui le fera passer de 72 % à 80 %. Il fera du problème du décrochage scolaire un véritable chantier et coalisera l'ensemble des intervenants pour que tout soit mis en œuvre pour atteindre cet objectif, et ce sans réduire la qualité des diplômes.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec se fixera comme objectif de faire passer de 72 % à 80 % le taux de diplomation des jeunes québécois de 20 ans d'ici 2020. Il fera du problème du décrochage scolaire un élément central de l'action de l'ensemble du réseau scolaire et lui donnera les moyens requis pour atteindre cet objectif.

Contribution à la formulation de cette proposition : Groupe de travail sur l'éducation

4 Augmenter les ressources dédiées aux enfants aux prises avec des difficultés d'apprentissage

Afin d'atteindre les cibles ambitieuses d'amélioration du taux de décrochage, nous devons consacrer des ressources additionnelles pour appuyer les professeurs dans leur travail auprès des élèves aux prises avec des difficultés d'apprentissage. L'ajout de professionnels en orthophonie, en psychoéducation, en orthopédagogie et en psychologie dans les écoles, notamment celles des milieux les plus défavorisés est l'une des clés de la réussite pour ces élèves.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec ajoutera des ressources professionnelles dans l'ensemble des écoles du réseau public québécois.

Les écoles où l'on retrouve les plus grandes concentrations d'élèves en difficultés seront priorisées dans l'attribution des sommes et des ressources destinées à favoriser leur intégration et leur réussite.

5 Valoriser la formation professionnelle et technique pour une meilleure insertion sur le marché du travail

On ne saurait surestimer l'importance d'assurer une formation professionnelle et technique de qualité, répondant de manière adéquate aux besoins du marché du travail. L'avenir d'une économie comme la nôtre dépend en grande partie de la disponibilité d'une main-d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée. La formation professionnelle ou technique est souvent le passeport vers des emplois de qualité et bien rémunérés. En faisant de l'éducation sa priorité, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera de ne pas laisser de côté la formation professionnelle et technique. Il en fera au contraire un des fers de lance de sa stratégie éducative et de développement économique. En effet, l'existence d'une masse critique de diplômés spécialisés dans des secteurs d'avenir permet non seulement de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises existantes, mais aussi d'exercer un pouvoir d'attraction pour en inciter d'autres à s'installer dans toutes les régions du Québec.

Pour qu'elle puisse répondre de manière efficace aux besoins du marché du travail et aux aspirations de ses étudiants, la formation professionnelle et technique doit cependant être capable de s'ajuster de manière précise et rapide aux besoins évolutifs des entreprises. Il importe donc d'assurer que le monde de l'éducation ne fonctionne pas en vase clos, mais soit plutôt en constante communication avec les entreprises et les organismes de développement économique de leur région.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reconnaîtra à sa juste valeur l'importance de la formation professionnelle et technique comme voie d'avenir pour de nombreux jeunes et pour plusieurs secteurs économiques à la recherche de main-d'œuvre qualifiée.

Pour assurer que la formation professionnelle et technique puisse véritablement jouer son rôle de passerelle vers le monde du travail, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera activement l'établissement de solides liens entre les directions d'établissements, les entreprises et les organismes de développement économique régionaux. Il s'assurera aussi que la formation professionnelle et technique puisse répondre avec plus de souplesse aux besoins spécifiques des gens déjà sur le marché du travail et qui souhaitent obtenir une formation complémentaire ou réorienter leur carrière.

Contribution à la formulation de cette proposition : France Castonguay (Montréal) Gaétan Lavoie (Capitale-Nationale), Denis Leftakis (Montréal) et Jean-Pierre Marcoux (Chaudière-Appalaches)

6 Favoriser les stages en entreprise

Pour les étudiants, la possibilité de passer d'un monde à un autre – de celui des études à celui du travail – est une façon exceptionnelle d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de l'expérience. Les programmes de stages en entreprise ou d'alternance travail-études, déjà disponibles dans certaines facultés universitaires du Québec, donnent aux étudiants de multiples bénéfices. Ils leur permettent à la fois de découvrir la réalité du marché du travail, de mieux comprendre le domaine vers lequel ils se dirigent et, ce faisant, de confirmer leur intérêt à poursuivre dans cette voie, de développer des liens souvent prometteurs avec les employeurs auprès de qui ils effectuent un stage, d'acquérir une expérience précieuse. Ils peuvent ainsi prendre une longueur d'avance dans la course aux meilleurs emplois, et, bien sûr, de gagner des revenus.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera la mise en place de programmes de stages en entreprises et les programmes d'alternance travail-études dans tous les cas et à tous les niveaux où de tels programmes sont envisageables dans le cadre de la formation professionnelle et technique et aux niveaux collégial et universitaire.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures pour favoriser les stages en entreprises et les programmes d'alternance travail-études pour les étudiants au niveau post-secondaire et les élèves des programmes de formation professionnelle et technique.

Contribution à la formulation de cette proposition : Gaétan Lavoie (Capitale Nationale)

7 Restructurer les priorités et les moyens dans l'enseignement des langues

La langue française est au cœur de notre identité collective et de la culture québécoise. Sa maîtrise est fondamentale au rayonnement de notre société tout comme elle est essentielle à l'épanouissement individuel et au cheminement professionnel des Québécois. Pourtant, la qualité du français écrit et parlé des jeunes Québécois est souvent critiquée, et plusieurs décrivent la qualité de son enseignement, qu'ils perçoivent comme une défaillance du système scolaire. Que ces critiques soient fondées ou non, tous s'entendront pour dire que la maîtrise du français mérite des efforts plus soutenus de la part de tous les intervenants du domaine de l'éducation, à commencer par les élèves eux-mêmes. Un coup de barre s'impose.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec confiera donc au réseau scolaire – du primaire au collégial – la mission prioritaire d'améliorer la maîtrise du français par les jeunes Québécois. Des ressources additionnelles seront ajoutées et des consultations tenues auprès des principaux intervenants (enseignants, parents et représentants étudiants) pour s'assurer que ces ressources additionnelles soient gérées avec un maximum d'efficacité. Pour mesurer le succès de ces mesures, des examens nationaux seront introduits à tous les niveaux pour tester la maîtrise du français de tous les jeunes.

Si elle ne porte pas la même charge émotive, identitaire et culturelle que la maîtrise du français, la maîtrise de l'anglais langue seconde n'en est pas moins primordiale. Dans le monde d'aujourd'hui, être bilingue est un atout essentiel pour gagner sa vie dans certains domaines d'activités. En ce sens, la Coalition appuie la démarche d'enseignement intensif de l'anglais langue seconde qui peut débiter à compter de la cinquième année du primaire. Elle croit cependant que les enseignants sont les mieux placés pour déterminer le mode suivant lequel cet enseignement intensif doit être dispensé, de même que les méthodes pédagogiques les plus appropriées pour leurs élèves. Cela est d'autant plus vrai en ce qui a trait aux élèves ayant des besoins particuliers et pour qui l'enseignement des différentes matières dans une langue autre que leur langue première peut représenter un défi difficile à surmonter.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera un train de mesures pour assurer une meilleure maîtrise du français et de l'anglais par les jeunes Québécois. Ainsi, il :

- a) confiera au réseau scolaire, du primaire au collégial, la mission prioritaire d'améliorer la maîtrise du français de tous les élèves, laquelle sera évaluée par le biais d'examens nationaux à tous les niveaux de scolarité;
- b) favorisera l'enseignement intensif de l'anglais langue seconde tout en laissant aux enseignants l'autonomie de choisir les méthodes répondant aux besoins de leurs élèves et notamment de ceux ayant des besoins particuliers

Contribution à la formulation de cette proposition : Francine Allard (Laurentides), Lise Lavallée

8 Augmenter le temps consacré aux matières de base au primaire

Le cours d'Éthique et culture religieuse (ECR) a été implanté dans les écoles primaires et secondaires du Québec à la suite de la déconfessionnalisation des commissions scolaires et de l'implantation de la réforme du curriculum. Cette matière est enseignée à toutes les années au primaire ainsi que durant quatre années au secondaire. De nombreux parents émettent des doutes sur la pertinence de ce cours et sur la façon dont il est enseigné sur le terrain. Si l'on peut saluer ses objectifs, il faut aussi remettre le cours en perspective des défis actuels auxquels les professeurs sont confrontés pour arriver à enseigner, dans les meilleures conditions possibles, les matières de base au primaire que sont le français et les mathématiques. Au secondaire, ce défi est tout aussi important. Par contre, compte tenu de la maturité des élèves et des situations auxquelles ils sont confrontés à l'adolescence et qui font appel aux notions enseignées dans le cours d'ECR, ce cours a davantage sa raison d'être au secondaire.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera l'abolition du cours d'Éthique et culture religieuse au primaire afin de consacrer plus de temps en classe à l'enseignement du français et des mathématiques.

9 Mieux préparer les élèves aux réalités économiques par la création d'un cours sur l'économie, les finances personnelles et l'entrepreneurship

Les jeunes québécois sont deux fois moins nombreux que les jeunes ontariens à avoir la volonté de devenir entrepreneurs. Le Québec a besoin d'une relève entrepreneuriale forte pour appuyer son économie.

Les jeunes d'aujourd'hui sont loin d'être étrangers à l'univers de la consommation. Une gamme infinie de produits et de services leur sont spécifiquement destinés, et la publicité destinée aux jeunes remplit les pages des revues et les écrans de télévision. Tout comme leurs parents, les jeunes ont également un vaste accès au crédit et ils sont nombreux à s'en prévaloir, au-delà même quelquefois de leurs capacités à le rembourser. Ainsi, en 2008, 16 % des Canadiens insolvable avaient moins de 30 ans.

Les études démontrent toutefois que les jeunes n'ont que peu de connaissances du fonctionnement des différents produits de crédit et des concepts et réalités économiques de base. On ne compte ainsi plus les rappels à l'augmentation du taux d'épargne. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, les habitudes les plus tenaces sont celles qui débutent tôt. Il importe donc d'éveiller les jeunes à l'importance de ces notions avant qu'ils n'atteignent le marché du travail.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera donc la création d'un cours obligatoire portant sur l'économie, les finances personnelles et l'entrepreneurship destiné à combler le manque de connaissances de nos jeunes en la matière. Grâce à ce cours, ils développeront une meilleure compréhension de la gestion de finances personnelles. Il leur permettra aussi de mieux se prémunir contre l'endettement et d'amorcer leur vie de citoyen de manière plus éclairée. Ce cours sensibilisera aussi les élèves à la notion d'entrepreneurship en leur expliquant les rouages d'une entreprise et en leur donnant l'occasion de s'impliquer dans un projet concret d'entreprise.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec ajoutera un cours intitulé « Économie, finances personnelles et entrepreneurship » au cursus obligatoire de 4^e secondaire. Ce cours, qui remplacera un des cours actuellement offerts en option, sensibilisera les élèves à l'entrepreneurship en leur expliquant les rouages d'une entreprise et en leur permettant de participer à un projet concret d'entrepreneuriat.

Il permettra aussi de développer chez les jeunes québécois une meilleure compréhension de la gestion des finances personnelles, de leur fournir les outils pour se prémunir contre l'endettement personnel et d'amorcer de manière plus éclairée leur vie dans la société d'aujourd'hui.

Contribution à la formulation de cette proposition : Groupe de travail sur l'éducation

10 Passer de l'intégration à tout prix à une intégration réussie

À l'heure actuelle, de nombreux élèves présentant des handicaps ou des difficultés de toute nature sont intégrés dans des classes dites régulières, surtout au primaire. Si les motifs d'une telle intégration sont souvent appropriés, celle-ci peut parfois poser des difficultés importantes, tant pour l'élève et pour ses parents que pour l'enseignant et les autres élèves de la classe. Ces difficultés sont exacerbées par le manque de ressources spécialisées, si souvent décrié par les enseignants comme par les parents.

Il importe d'être plus rigoureux et de resserrer les critères de classement des élèves présentant un handicap ou des difficultés particulières afin de permettre une intégration réussie et profitable à l'ensemble des élèves de la classe. Il importe aussi d'assurer que les élèves et les enseignants ont accès aux ressources spécialisées dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de services d'orthophonie, d'orthopédagogie, de psychoéducation ou de psychologie, et ce, particulièrement dans écoles présentant les plus grandes concentrations d'élèves en difficultés.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, en partenariat avec les enseignants et les directions d'écoles, reverra les normes relatives à l'intégration dans les classes dites régulières des élèves ayant des besoins particuliers, encouragera l'augmentation des groupes répondant plus spécifiquement à leurs besoins et augmentera les ressources spécialisées (orthophonie, orthopédagogie, psychoéducation et psychologie) à la disposition des élèves et des enseignants.

Contribution à la formulation de cette proposition : Groupe de travail sur l'éducation, Carole Ferland (Lanaudière), Mario Licursi (Laval)

11 Maintenir la qualité et l'accessibilité aux études universitaires en apportant un soutien accru aux familles de la classe moyenne

Le système universitaire québécois doit pouvoir continuer à s'imposer sur la scène internationale. Son sous-financement chronique constitue un obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à lui redonner les moyens de maintenir et de renforcer ses traditions d'excellence en recherche et en enseignement. Une partie du financement supplémentaire requis pour les universités proviendra de la hausse annoncée des frais de scolarité au cours des prochaines années.

Afin que la hausse de ces frais ne constitue pas un obstacle à l'accessibilité aux études universitaires pour les familles de la classe moyenne, il y a lieu d'apporter des améliorations au programme de prêts et bourses et de moduler le remboursement des prêts en relation avec le revenu du diplômé. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera ainsi une diminution significative de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière pour les familles de la classe moyenne (dont le revenu familial est de 60 000 \$ et moins, soit 70 % de la population québécoise). Un régime de remboursement proportionnel au revenu sera également instauré. Celui-ci prévoira un remboursement des prêts à hauteur de 5 % du revenu annuel, sur une période maximale de 10 ans, au-delà de laquelle la créance sera annulée.

Cette bonification de l'aide financière aux études et le passage à un mode de remboursement proportionnel au revenu seront autofinancées par l'abolition du crédit d'impôt non remboursable pour les frais de scolarité, dont la valeur s'élève à environ 120 millions\$ par année.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec incitera les universités à une gestion plus serrée et efficace de leurs dépenses afin de maximiser la portion du financement universitaire qui sert au financement de l'enseignement et cherchera par ailleurs à mieux baliser la facturation par les universités de frais afférents, lesquels sont dénoncés depuis longtemps par les étudiants. Pour ce faire, il imposera le retour des contrats de performance entre les universités et le gouvernement. Les universités devront prévoir non seulement des cibles en matière de diplomation et de recherche, mais aussi des cibles réalistes de réduction des dépenses administratives afin de réinvestir les sommes économisées dans les services directs aux étudiants.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à redonner au système universitaire québécois les moyens de maintenir et renforcer sa tradition d'excellence en recherche et en enseignement, tout en maintenant le principe de l'accessibilité aux études universitaires. Pour ce faire, il bonifiera le programme de prêts et bourses au bénéfice des étudiants de la classe moyenne en diminuant significativement la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière pour les familles ayant un revenu de 60 000\$ et moins.

De plus un gouvernement de la Coalition Avenir Québec implantera un régime de remboursement proportionnel au revenu de façon à ce que le remboursement des prêts étudiants soit effectué à hauteur de 5 % du revenu sur une période de 10 ans, au-delà de laquelle la créance sera annulée. Cette bonification de l'aide financière aux études sera autofinancée par l'abolition du crédit d'impôt non remboursable pour les frais de scolarité.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera aussi que les universités contrôlent leurs dépenses administratives de façon plus serrée en remettant en place des contrats de performance. Ces contrats fixeront des cibles ambitieuses en matière de recherche et de diplomation. Les économies liées à cette gestion plus efficiente seront réinvesties dans les services directs aux étudiants. Par ailleurs, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec abordera avec les universités et les étudiants la question des frais afférents pour mieux baliser la facturation de ces frais.

**Contribution à la formulation de cette proposition : Maude Caron (Laval),
Thaïs Dubé (Laurentides)**

B SANTÉ ET FAMILLES : DES SERVICES ACCESSIBLES POUR CHAQUE QUÉBÉCOIS

La santé constitue une préoccupation majeure des Québécois, principalement en ce qui a trait à l'accessibilité à des soins de qualité. Or, comme en éducation, le Québec est suradministré dans ce domaine. À l'instar des élèves, les patients sont souvent sacrifiés au profit de considérations bureaucratiques. Le Québec s'est en effet doté d'un réseau complexe : 282 000 professionnels de la santé sont répartis dans environ 180 établissements publics et plus de 1700 installations, chapeautés par 15 agences et trois instances régionales de la santé et des services sociaux. Cette année, le gouvernement du Québec investira dans le système de santé et de services sociaux environ 48 % de toutes ses dépenses de programmes.

Lorsqu'ils ont accès à des soins, les Québécois en soulignent la grande qualité. Leur taux de satisfaction quant à la qualité des soins dispensés dépasse 90 %, une note en grande partie attribuable à la compétence et au dévouement des professionnels et du personnel du réseau. Néanmoins, notre système demeure confronté à de graves problèmes. Deux millions de Québécois n'ont toujours pas accès à un médecin de famille. Les listes d'attente pour les chirurgies ne se résorbent pas et l'engorgement des urgences demeure toujours aussi problématique. La durée du séjour moyen dans les urgences des hôpitaux demeurant à des niveaux tout à fait inacceptables. Les causes du problème sont d'ailleurs connues depuis longtemps : prise en charge déficiente, accès difficile aux consultations spécialisées, proportion élevée de patients en soins de longue durée qui séjournent dans des lits de courte durée, etc.

Si un sérieux coup de barre n'est pas donné, cette situation ne fera que s'empirer jusqu'à devenir parfaitement incontrôlable. Les besoins de la population seront grandissants, notamment en raison du vieillissement de la population (d'ici 2041, la proportion de Québécois de 65 ans et plus passera de 15,9% (en 2011) à 28,4 %) et de l'importante augmentation des maladies chroniques et de la demande de soins qui l'accompagnera.

Les modifications que la Coalition Avenir Québec met de l'avant ont en commun un souci de simplifier les structures et de revoir les incitatifs des intervenants du réseau. Des économies substantielles peuvent être réalisées en allégeant les structures pour réaffecter les ressources à l'offre de services directs à la population. La Coalition financera donc les soins plutôt que les structures et encouragera l'efficacité et la qualité des soins. Elle donnera plus d'autonomie aux établissements de première ligne et révisera leur mode de financement pour augmenter leur niveau de services, et encouragera la prise en charge des patients par les médecins de famille. De plus, elle mettra en place des mesures pour contrôler les coûts galopants du régime d'assurance-médicaments.

Afin d'améliorer l'offre de service aux patients, la Coalition misera sur les soins à domicile et osera envisager des façons novatrices de faire les choses, qu'il s'agisse d'un projet-pilote de mixité public-privé ou de création de cliniques spécialisées affiliées au réseau public – le tout dans le plus grand respect du principe de base d'accessibilité et d'universalité des soins de santé au Québec. Elle misera également sur le recours à la technologie pour améliorer l'efficacité du système et la qualité des soins.

Finalement, répondant aux conclusions qui se dégagent clairement du remarquable exercice démocratique mené récemment par la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, elle s'assurera que les personnes dont la fin de vie est devenue intolérable puissent bénéficier d'une aide médicale à mourir.

12 Un médecin de famille pour chaque Québécois

Il est inconcevable que la porte d'entrée pour obtenir une consultation médicale demeure encore aujourd'hui, pour beaucoup de Québécois, la salle d'attente bondée d'une clinique sans rendez-vous ou de l'urgence d'un hôpital. De même, trop de patients doivent faire cheminer eux-mêmes leur dossier médical dans un système de santé aux ramifications complexes. Pourtant, avec plus de 8 000 omnipraticiens, le Québec devrait compter assez de ressources médicales pour desservir toute la population. Toutefois, dans l'état actuel des choses, les omnipraticiens ne sont pas suffisamment incités à prendre en charge davantage de patients, et les groupes de médecine familiale (GMF) réunissant médecins, infirmières et personnel de soutien, ne sont pas assez nombreux.

La Coalition entend prendre des mesures concrètes pour que la très grande majorité des médecins de famille se regroupent au sein de GMF assurant la prise en charge et le suivi de l'état de santé de leurs patients sept jours par semaine, 24 heures par jour.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à faire en sorte que tous les Québécois puissent bénéficier d'une prise en charge réelle et complète de leur état de santé par des médecins omnipraticiens. Il reverra pour ce faire le mode de rémunération des omnipraticiens afin qu'une partie soit liée à l'atteinte d'un nombre minimal de patients pris en charge.

Le nombre de patients devant être pris en charge par chaque omnipraticien dépendra de la façon dont sont réparties ses tâches. À titre d'exemple, les omnipraticiens consacrant 40 % de leur temps en milieu hospitalier pourraient être tenus de prendre en charge un minimum de 1 000 patients, tandis que ceux qui travaillent exclusivement en GMF pourraient être tenus d'en prendre en charge 1 500. Cette mesure permettra de mieux couvrir les besoins des patients et d'inciter certains médecins omnipraticiens à augmenter leur volume de travail.

13 Donner plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux établissements de santé pour en faciliter l'accès

Ces dernières années ont été marquées par une intervention accrue du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la gestion interne et quotidienne des établissements, contribuant à la déresponsabilisation des acteurs de première ligne. Depuis la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services de santé en 2004, les rôles et responsabilités des agences de santé et de services sociaux sont demeurés vagues, créant confusion et dédoublements administratifs.

À l'évidence, le réseau s'est trop bureaucratisé. On compte ainsi près de 1 000 employés au MSSS et plus de 2 500 dans les agences. Un rapport de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) sur la gouvernance du réseau est révélateur : la nécessaire au sein du réseau « a été exacerbée et a contribué au malaise parce que plusieurs ressources se consacrent essentiellement à vérifier que le palier local exerce bien ses responsabilités. Conséquemment, le palier régional est omniprésent dans la gestion des établissements, notamment par des demandes de rapports de toutes sortes qui, très souvent, dorment sur des tablettes. »¹

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec recentrera les fonctions du MSSS sur sa mission de base : définition des orientations ministérielles, établissement des objectifs, évaluation des résultats, répartition des effectifs médicaux et financement des établissements. Elle confèrera en retour plus de pouvoirs et de responsabilités aux 95 centres de santé et de services sociaux ainsi qu'aux autres établissements de santé. La direction de ces établissements – au plus près de l'action, donc mieux placée pour trouver des solutions – bénéficiera de plus de latitude dans l'utilisation de son budget, tout en étant imputable des résultats obtenus.

1. Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, *La gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux : Une révision des rôles et des responsabilités s'impose*, Octobre 2010, p. 4.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec donnera plus de marge de manœuvre et d'autonomie aux établissements de santé en abolissant les agences de santé et de services sociaux et en recentrant les fonctions du Ministère sur ses missions de base, soit la définition des orientations ministérielles, l'établissement des objectifs, l'évaluation des résultats, la répartition des effectifs médicaux et le financement des établissements sur la base des activités.

14 Révision des règles de financement des établissements pour améliorer les services à la population

Le budget de chaque établissement de santé et de services sociaux québécois est actuellement axé sur l'historique de ses dépenses, puis simplement reconduit au fil des ans moyennant certains ajustements. Cette approche est contreproductive. Elle n'incite pas les établissements à améliorer l'accès, la qualité ou l'efficacité des soins : plus de services et de patients ne font qu'engendrer plus de dépenses pour l'établissement.

La Coalition entend réviser en profondeur ce mode de financement, qui sera dorénavant établi en fonction du volume de soins dispensés aux patients. Cette mesure assurera l'attribution des ressources budgétaires en fonction des besoins réels de la population, en plus d'encourager l'efficacité des établissements qui auront tout intérêt à augmenter le volume de services rendus à la population. Ce mode de financement deviendra ainsi un instrument d'efficacité, d'accessibilité et de qualité des soins. Par ailleurs, jouissant d'une plus grande autonomie décisionnelle quant à l'organisation de leurs services et à la façon de les fournir, les établissements seront davantage responsables de leur équilibre budgétaire.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifiera le mode de financement des établissements du réseau de la santé afin que celui-ci soit fonction du volume de soins dispensés aux patients. Ce niveau de financement tiendra également compte des vocations particulières des divers établissements du réseau, et notamment de la vocation d'enseignement des établissements universitaires.

Contribution à la formulation de cette proposition : Mario Cotton (Laval), Christian Lamontagne (Montréal)

15 Réviser le régime d'assurance-médicaments pour en contrôler les coûts sans affecter le patient

En 10 ans, le coût des médicaments a explosé, augmentant à un rythme moyen annuel très supérieur à la croissance économique et plus élevé que celui des autres dépenses en santé. Ainsi, de 1985 à 2010, les dépenses en médicaments sont passées de 8,3 % à 20 % des dépenses totales en santé. Même si le taux de croissance a diminué au cours des dernières années, il demeure plus important au Québec (5,6 % en 2009) que dans le reste du Canada (3,6 %).

La Coalition propose entre autres deux mesures simples et efficaces pour endiguer les coûts du régime d'assurance-médicaments. La première concerne les honoraires versés aux pharmaciens, lesquels représente 31 % du coût total du régime public d'assurance-médicaments (environ 1,2 milliard\$ annuellement en honoraires pour les services à la population). Au Québec, les ordonnances des patients sont généralement remplies chaque mois et c'est sur cette base que les honoraires sont versés. Les ordonnances des patients dont la situation médicale est stable devraient plutôt, sauf exception, être remplies par le pharmacien tous les trois mois. Cette modification générerait une économie considérable des honoraires payables aux pharmaciens.

La seconde mesure concerne les médicaments d'origine. En 1994, le gouvernement du Québec a choisi de favoriser l'industrie pharmaceutique et de permettre aux fabricants mettant en marché un médicament innovateur de recevoir un prix garanti pendant 15 ans même si un médicament générique était offert à moindre coût. Au départ, cette règle du 15 ans avait pour but de favoriser l'industrie pharmaceutique innovante présente au Québec. Les activités de ces entreprises ont toutefois diminué considérablement depuis, si bien que le maintien de cet avantage ne se justifie plus.

La performance canadienne en matière de recherche et développement est d'ailleurs parmi les pires de l'OCDE, à 6,9 % des revenus des entreprises pharmaceutiques (contre 16,4 % en France, 19,4 % aux États-Unis et 30,7 % en Suède). La Coalition propose donc d'abolir cette règle et d'encourager plutôt la recherche et le développement pharmaceutique par le biais de mesures fiscales bonifiées aux entreprises qui maintiennent ou accroissent leurs dépenses au Québec en recherche et développement.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place, entre autres deux mesures pour endiguer les coûts du régime d'assurance-médicaments :

- Abolition de la règle des 15 ans pour le remboursement des médicaments innovateurs
- Modification des règles relatives au renouvellement des ordonnances pour permettre le renouvellement pour une période de 3 mois

Contribution à la formulation de cette proposition : Pierre Durocher (Lanaudière)

16 Introduire un projet-pilote sur la mixité public-privé en santé

Selon la *Loi sur l'assurance maladie* du Québec, les médecins doivent de manière générale choisir la pratique publique ou encore s'en désengager complètement et pratiquement de manière exclusive dans le secteur privé. Ils ne peuvent avoir une pratique mixte, c'est-à-dire œuvrer dans le système public et traiter en même temps des patients hors de ce régime. Pourtant, les systèmes de santé de la grande majorité des pays industrialisés permettent à différents degrés une pratique mixte de la médecine, y compris en France et dans les pays scandinaves. Cette mixité est là-bas considérée comme offrant une alternative supplémentaire aux gens dont la demande de soins ne peut être comblée par le système public.

Pour tester l'efficacité de la mixité public-privé en santé, la Coalition Avenir Québec propose de développer un projet-pilote en vertu duquel des médecins pourraient être rémunérés par le secteur privé à la condition d'avoir accompli un nombre d'heures suffisant dans un établissement public. Pour être concluant, ce projet devra démontrer clairement les bénéfices de la présence du secteur privé, de même que le fait que ceux-ci ne sont pas obtenus au détriment de la qualité ou de l'accessibilité des soins dans le secteur public. Il s'agit là d'une condition incontournable : le privé ne doit d'aucune manière nuire au système public, y compris en matière de disponibilité des médecins.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra sur pied un projet-pilote permettant aux médecins qui y participent de travailler à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Afin d'assurer que cette option ne se fasse pas au détriment du régime public et universel, les médecins ne seront autorisés à exercer leur profession dans le privé qu'à la condition expresse qu'ils aient d'abord effectué une prestation préétablie dans le régime public.

17 **Rendre les soins spécialisés plus accessibles, plus rapidement**

L'accès à des soins médicaux spécialisés dans des délais raisonnables est une source de préoccupation pour de très nombreux Québécois. Trop souvent, l'attente imposée à des patients ne s'explique que par une organisation déficiente du réseau de la santé. Le fonctionnement d'un système rigide qui privilégie les mêmes façons de faire pour tous les cas pénalise de nombreux patients.

Il est possible d'améliorer la rapidité d'accès et la qualité des soins médicaux spécialisés en privilégiant l'innovation et la productivité. Dans certains cas, des partenariats avec des cliniques spécialisées affiliées permettraient au réseau public d'améliorer l'accessibilité et la rapidité des soins. Ces cliniques regroupent bien souvent une expertise et des équipements performants qui améliorent la productivité. En concentrant certaines chirurgies ambulatoires dans de telles cliniques spécialisées, on peut augmenter le volume des soins. Ainsi, davantage de patients seraient traités dans des délais raisonnables.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera la création de cliniques spécialisées affiliées au réseau public pour certaines chirurgies ambulatoires, ce qui permettra de diminuer les listes d'attente pour ces chirurgies tout en offrant aux patients des soins à la fine pointe du développement technologique médical.

18 Prendre pleinement avantage de la technologie pour améliorer la santé et la qualité de vie des patients

Les services de santé et notre façon de les rendre doivent faire un grand bon vers le 21^e siècle. Les méthodes et les techniques médicales ne cessent de progresser, entraînant les établissements de santé à se doter d'appareils de plus en plus perfectionnés, mais le recours aux nouvelles technologies ne doit pas être limité aux seuls soins médicaux eux-mêmes. Il nous faut nous tourner résolument vers l'avenir et étudier de manière sérieuse les multiples façons dont la technologie peut être mise au service des patients et du personnel médical.

Une première étape, cruciale, vise l'implantation d'un dossier patient informatisé pour chaque Québécois. Il est grand temps que le Québec se dote d'un tel outil, essentiel pour assurer un suivi rigoureux de l'état de santé des patients, éviter les erreurs de diagnostic et de traitement, assurer la coordination des divers intervenants et simplifier les transferts d'information entre eux. Les efforts faits jusqu'à maintenant en ce sens ont malheureusement été effectués de manière inefficace et peu rigoureuse, entraînant perte de temps et dépassements de coûts considérables. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reprendra en main ce processus et verra à le remettre sur la bonne voie de manière rigoureuse, rapide et aux meilleurs coûts possibles.

Il verra également à encourager le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer d'autres aspects du système de santé et faciliter la vie des patients. Il en va ainsi du soutien à la décision clinique pour les pathologies les plus courantes, qui peut de plus en plus bénéficier de logiciels fiables et dont l'utilisation est susceptible de réduire les erreurs. L'ensemble des communications entre les patients et les établissements et professionnels du réseau bénéficieraient également d'un recours plus important à la technologie, comme par exemple lors de la prise de rendez-vous ou le suivi du temps d'attente en clinique ou à l'urgence.

De même, des avancées importantes peuvent être faites en matière de suivi à distance de l'état de santé des malades par l'adoption de technologies peu coûteuses mais susceptibles de prévenir les complications et d'épargner des sommes importantes en intervenant dès les premiers signes de problèmes. Pensons par exemple au suivi à distance de la pression artérielle ou des taux de glycémie, ou encore du poids des patients atteints de maladies cardiaques congestives.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra résolument le virage technologique dans le domaine des soins de santé. Il fera tout d'abord une priorité de voir à l'implantation, dans les meilleurs délais, au meilleur coût et de manière rigoureuse, d'un dossier patient informatisé pour chaque Québécois, de même qu'à son adoption par tous les acteurs du domaine de la santé (établissements, cliniques, médecins, pharmaciens, etc.), et ce, sur l'ensemble du territoire.

Il privilégiera de même le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer la gestion des dossiers patients, le soutien à la décision clinique pour les pathologies les plus courantes, la communication avec les patients, incluant la prise de rendez-vous, de même que le suivi de l'état de santé des patients et de l'exécution des plans de soins.

19 Des services de garde au service des familles

Le réseau des services de garde à contribution réduite représente une contribution majeure à la qualité de vie des familles. Sa mise en place a toutefois souffert de nombreux ratés, et la rigueur qui s'impose dans le cadre d'un programme mettant en jeu des fonds publics aussi considérables n'a pas toujours été au rendez-vous. L'octroi de nouvelles places s'est fait de manière anarchique et dans des conditions malheureusement souvent troubles. L'absence de planification véritable et l'application relâchée de règles ont nui au développement cohérent et ordonné des services de garde, et l'augmentation des frais quotidiens n'a pas été guidée par des principes clairs. Par ailleurs, comme le déplorait récemment le Vérificateur général, aucun suivi des programmes éducatifs n'est effectué par le ministère de la Famille, et une fois leur permis obtenu, les services de garde ne sont pas tenus de les suivre.

Un changement de cap s'impose. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec élaborera un plan d'action articulé autour de principes et de règles clairs et assorti d'un échéancier précis. Il redonnera au rôle éducatif des services de garde la place qui lui revient. L'affairisme qui a caractérisé leur développement cédera la place à une vision beaucoup plus rigoureuse, articulée et cohérente de leur rôle. La Coalition propose ainsi de dépolitiser l'attribution des places à contribution réduite et de s'assurer que les nouvelles places subventionnées soient d'abord attribuées dans les milieux défavorisés, qui sont souvent les moins bien desservis et dont les enfants bénéficient fréquemment le plus de l'accès à des services de garde de qualité.

Finalement, afin de mieux répondre aux besoins des parents, elle propose d'augmenter la flexibilité des horaires. Il est aussi important de reconnaître les services de garde comme service essentiel afin de baliser le droit de grève et de lockout et d'éviter que les parents puissent être pris en otage par des conflits de travail ou des revendications formulées auprès du gouvernement.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec rendra public un plan d'action articulé autour de principes et de règles clairs afin de compléter le développement du réseau de garderies au Québec. Ce plan d'action dressera un inventaire précis des besoins et proposera un échéancier ferme pour les combler. Ses priorités seront de :

- a) dépolitiser l'attribution des permis en mettant en place un mécanisme clair et transparent
- b) s'assurer que les nouvelles places subventionnées soient d'abord créées dans les milieux défavorisés
- c) assurer un suivi de l'application des programmes éducatifs des CPE et des garderies
- d) indexer le coût des places du réseau des garderies à contribution réduite en limitant leur augmentation à celle de l'indice du coût de la vie
- e) rendre les horaires plus flexibles afin de répondre aux besoins des parents qui vivent des situations de plus en plus diversifiées
- f) reconnaître les services de garde comme un service essentiel afin d'encadrer le droit à la grève et le droit de lock-out et de protéger les droits des parents.

20 Offrir une meilleure qualité de vie à nos aînés par des soins à domicile et le maintien à domicile

Endiguer les coûts du vieillissement en matière de services de santé et de services sociaux signifie investir au bon endroit. Pour la Coalition Avenir Québec les soins à domicile et le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite doit être la priorité, et non leur hébergement dans des centres de longue durée. De telles mesures ont non seulement un impact fondamental sur la qualité de vie de ces personnes, mais elles sont aussi économiquement avantageuses. Pour un niveau de soin égal, il en coûte en effet bien moins cher de maintenir quelqu'un dans le confort de son foyer – même si celui-ci doit subir quelques adaptations pour répondre à ses besoins – que de l'héberger dans un établissement de soins de longue durée.

Les acteurs du milieu de la santé, les chercheurs en organisation des services et les associations médicales soutiennent le principe d'une approche de financement en ce sens, mais à l'heure actuelle, le réseau n'a que timidement amorcé le virage vers les soins à domicile. La structure actuelle de dépenses (80 % en hébergements institutionnel et non institutionnel confondus, et moins de 20 % en soutien à domicile) est contreperformante, ce que dénonce d'ailleurs l'AQESSS dans son dernier document portant sur le vieillissement.

Bien que les investissements en ressources hospitalières puissent en partie être interchangeables avec une offre intensifiée en soutien à domicile, les budgets consacrés aux soins à domicile et au maintien à domicile devront être augmentés, puis revus périodiquement pour tenir compte de l'évolution des besoins. Ce réaligement des budgets constitue, à long terme, une mesure d'économie. Les règles d'accès et de financement de l'hébergement et du soutien à domicile devront également être révisées pour tenir compte des besoins réels et des capacités fonctionnelles extrêmement variables des diverses clientèles. Il faudra aussi prévoir un soutien adéquat pour les aidants naturels dont l'apport irremplaçable doit être clairement reconnu. Afin d'intervenir rapidement en cas de problème ou de détérioration de l'état de santé des patients, il faudra également utiliser de la façon la plus efficace possible les mesures technologiques existantes pour assurer un suivi de leurs fonctions physiologiques entre les visites du personnel.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engage à faire des soins à domicile sa priorité en matière de services aux personnes âgées, ce qui permettra à la fois d'augmenter significativement la qualité de vie et l'état de santé général des patients et d'économiser des sommes substantielles au système de santé. À cette fin, il s'engage à :

- a) augmenter les budgets consacrés aux soins à domicile et au maintien à domicile des personnes âgées, incluant le soutien apporté aux aidants naturels
- b) mettre en place des mesures de monitoring des fonctions physiologiques des personnes recevant des soins à domicile afin d'intervenir rapidement en cas de détérioration de leur état de santé
- c) revoir les règles d'accès et de financement de l'hébergement et du soutien à domicile pour tenir compte des besoins réels et des capacités fonctionnelles des clientèles
- d) instaurer des règles de réévaluation périodique des budgets consacrés aux soins à domicile pour répondre à l'augmentation des besoins causés par le vieillissement de la population.

Contribution à la formulation de cette proposition: Daniel Gagnon (Capitale Nationale), Mario Cotton (Laval), William Murray (Capitale Nationale)

21 Assurer la qualité des soins donnés à nos aînés

De la Protectrice du citoyen aux médias en passant par les familles, tous s'entendent pour déplorer la mauvaise qualité des traitements et le manque de soins dont sont trop souvent victimes nos aînés hébergés dans des Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ou les résidences privées. Bien qu'il ne semble faire aucun doute que la grande majorité des CHSLD et des membres de leur personnel s'acquittent de leurs tâches avec compétence, diligence et générosité, chaque cas de mauvais traitement, d'incurie ou de négligence est un cas de trop.

Outre la nécessité d'augmenter le nombre et la fréquence des inspections, il importe également de mettre sur pied des processus clairs et efficaces de reddition de compte, de rendre les gestionnaires imputables pour les résultats de leur gestion, et d'imposer des sanctions dans les cas de négligence ou de refus de se conformer aux normes applicables.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra en charge de manière résolue les problèmes notés dans la qualité des soins offerts à nos aînés dans les CHSLD et résidences. Outre accroître le nombre et la fréquence des inspections, il mettra en place des mesures pour assurer que leurs dirigeants soient pleinement imputables de la qualité des soins qui y sont prodigués.

22 Programme de conciliation travail-retraite

Le départ prématuré de bien des aînés du marché du travail entraîne une perte sociale et économique importante. La Coalition Avenir Québec entend favoriser la participation des travailleurs au marché du travail le plus longtemps possible en dotant le Québec d'une véritable politique de conciliation travail-retraite.

Articulée autour d'un principe permettant aux aînés de demeurer actifs tout en diminuant leurs heures de travail, cette politique facilitera la transition vers la retraite et permettra aux entreprises de mieux planifier la transmission des connaissances et du savoir-faire de ces travailleurs. Des formes plus flexibles de participation au marché du travail permettront aux travailleurs plus âgés de s'acquitter de leurs responsabilités d'aidants naturels et de réduire la cadence de leurs activités professionnelles.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec élaborera une politique intégrée de conciliation retraite-travail permettant aux travailleurs plus âgés qui le désirent de demeurer sur le marché du travail tout en réduisant leurs heures de travail. Un des volets de cette politique prévoira, de concert avec les entreprises, l'organisation de formes plus flexibles de participation au marché du travail.

23 Simplifier la vie des aînés par l'adoption d'une déclaration de revenus grandement simplifiée

L'administration gouvernementale devrait avoir à cœur de réduire le fardeau des formalités administratives qui pèse sur les citoyens. Ce principe s'applique avec une acuité particulière aux personnes âgées, pour qui de telles formalités représentent souvent une source importante de tracas et de difficultés. Malgré que des efforts aient été faits récemment pour simplifier la déclaration de revenus de certains aînés – par l'introduction d'une déclaration pré-remplie – beaucoup de chemin reste à faire. Pourtant, la situation financière et les sources de revenus d'une majorité d'aînés sont telles que le fait de remplir une déclaration de revenus *standard* par rapport à une déclaration grandement simplifiée n'a pas d'incidence financière pour l'État ou le contribuable.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra donc à l'introduction d'une déclaration de revenus grandement simplifiée pour les aînés qui ne déclarent que certaines sources de revenus et qui ne réclament pas certains crédits. Selon les estimations de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, environ 600 000 personnes de 65 ans ou plus, soit plus de la moitié de ce groupe, pourrait se prévaloir d'une telle mesure.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à l'introduction d'une déclaration de revenus grandement simplifiée pour les personnes âgées de 65 ans et plus ne déclarant pas de gain en capital ou de revenu d'emploi, de location, de dividendes, d'entreprises ou de commissions et ne réclamant pas l'application de certains crédits et déductions.

Contribution à la formulation de cette proposition : Réjean Bauclair (Mauricie)

24 Reconnaître le droit de mourir dans la dignité

Le droit de mourir dans la dignité a longtemps été l'objet de débats au Québec : au sein de nos familles, dans nos cercles d'amis, dans le corps médical et infirmier. Nul débat n'aura été plus mature et respectueux des valeurs québécoises et universelles de respect de la dignité humaine que celui mené récemment par la Commission spéciale Mourir dans la dignité formée de députés de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale.

Les experts s'entendent sur la nécessité pour la société québécoise de prendre un virage important vers la priorisation des soins palliatifs à travers notre système de santé. Ces soins permettent de maintenir plus longtemps à domicile les patients qui le souhaitent et améliore leur qualité de vie en fin de vie. L'accessibilité des soins palliatifs permet aussi de rassurer les patients et leurs proches et leur donne la possibilité de vivre les étapes précédant la mort de façon plus sereine. La Commission spéciale reconnaît aussi que les soins palliatifs ont leurs limites et que des mesures permettant le recours à l'aide médicale à mourir, dans des cas exceptionnels, bien balisés, en respect de la volonté exprimée des personnes malades, sont légitimes.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport du 22 mars 2012 de la Commission spéciale Mourir dans la dignité.

C FINANCES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE: UN GOUVERNEMENT RESPONSABLE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Les actions d'un gouvernement ont un impact certain sur la confiance des citoyens envers les institutions politiques. Force est de constater que le lien de confiance entre les citoyens du Québec et leur gouvernement s'est considérablement érodé avec le temps. Les manifestations de ce malaise démocratique sont nombreuses. Elles vont de l'expression d'un cynisme généralisé envers la chose publique à une chute marquée de la participation électorale.

La Coalition Avenir Québec estime qu'une cause profonde du désengagement des Québécois envers la politique est liée au manque d'imputabilité, de transparence et, dans certains cas, d'éthique, qui caractérise trop souvent la gestion des fonds publics au Québec. Un gouvernement responsable doit savoir baliser son action par une série de règles qui en garantissent l'intégrité. Ce principe général a été mis à mal au Québec. Pour rétablir la confiance des Québécois envers le fonctionnement de leur démocratie, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra une série de mesures afin de s'assurer que le Québec devienne un modèle en matière de gestion transparente et éthique des fonds publics.

Un gouvernement responsable se doit aussi de prendre en compte les intérêts des générations futures, dans une perspective d'équité intergénérationnelle.

25 Adopter une attitude responsable face à la dette publique

À l'heure actuelle, la dette brute du gouvernement du Québec atteint 173,4 milliards de dollars. Si on y ajoute la dette des municipalités, d'Hydro-Québec, des universités et des autres entreprises du gouvernement – et sans même tenir compte la dette fédérale – la dette totale du secteur public québécois est de 234,9 milliards de dollars. Et elle continue d'augmenter. Uniquement en 2011-2012, la dette brute du Québec a augmenté de 10 milliards\$, une augmentation de 6 %. Une somme de 8 milliards\$ devrait s'y ajouter en 2012-2013 (une augmentation de 4,3 %), puis de 5,4 milliards\$ l'année suivante (2,8 %).

Les intérêts payés sur cette dette forment déjà le troisième poste budgétaire en importance et s'élèvent aujourd'hui à 10 milliards de dollars par année, soit 940 dollars par Québécois et 1 100 dollars par contribuable. Le constat est implacable. Le poids de cette dette nous étouffe collectivement et nous empêche de regarder l'avenir avec confiance. Plus encore, cette dette pèse de tout son poids sur l'avenir de nos enfants, les condamnant à devoir contribuer une part disproportionnée de leurs revenus à payer des services dont ils n'auront jamais pu bénéficier et les privant de la liberté de choix qui devrait être la leur, et ce, dans un contexte où des défis importants – particulièrement celui du vieillissement de la population – ne feront qu'accentuer le fardeau qu'ils auraient de toutes manières à supporter.

Réduire l'endettement public, c'est libérer des ressources financières pour le financement des missions importantes de l'État. C'est aussi respecter le principe fondamental d'équité intergénérationnelle et ouvrir l'avenir des générations montantes. Bien que la réduction des impôts des particuliers, notamment ceux des familles de la classe moyenne, demeure un objectif important, la Coalition Avenir Québec croit donc qu'un gouvernement responsable se doit, dans des circonstances comme les nôtres, de privilégier le remboursement de la dette.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec respectera le principe de l'équité intergénérationnelle dans sa gestion des finances publiques. Il privilégiera ainsi le remboursement de la dette, mais sans exclure les mesures de réduction des impôts des particuliers, notamment ceux des familles de la classe moyenne, lorsque l'état des finances publiques le permettra.

26 Verser la totalité des redevances sur les ressources naturelles non renouvelables au paiement de la dette

La Coalition Avenir Québec considère qu'il n'est que normal que l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables que recèle le territoire du Québec bénéficie à tous les Québécois, et non pas seulement à ceux qui ont la chance de vivre au moment de leur extraction.

Pourtant, les redevances perçues sur l'exploitation de nos ressources naturelles servent aujourd'hui à payer nos dépenses d'épicerie. Nous ne devrions pas accepter de léguer à nos enfants et à nos petits-enfants un Québec dont le sous-sol se serait appauvri en même temps que continuait à s'accumuler la dette dont ils hériteront après nous.

Il est par conséquent normal et juste que les redevances générées par l'exploitation de nos ressources naturelles non renouvelables soient affectées à la réduction de la dette du Québec. Il s'agit là d'une façon d'assurer que nos précieuses ressources naturelles non renouvelables servent véritablement à assurer notre richesse collective et à préparer l'avenir afin que les générations futures soient en mesure de bénéficier demain de nos actions d'aujourd'hui.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec affectera au remboursement de la dette 100 % des redevances générées par l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables

27 Assurer l'intégrité de la vie publique

En toutes circonstances, l'action d'un gouvernement et des autres administrations publiques doit être marquée du sceau de la transparence, de la rigueur et de l'intégrité. Au-delà des considérations partisans et des crises qui secouent trop fréquemment le monde politique, la situation délétère que connaît le Québec depuis maintenant trop longtemps entraîne une désaffection sans précédent des citoyens à l'égard de nos institutions, menace la crédibilité même de l'État et, par là même, notre capacité collective à engager les réformes dont le Québec a besoin.

En fait, c'est un « grand ménage » qui s'impose. Pour l'effectuer et mettre en place les conditions du retour à la confiance, la Coalition Avenir Québec entend mettre sur pied une institution capable de s'élever au-dessus de la mêlée, regroupant au sein d'une même équipe et sous une seule autorité l'ensemble des activités de contrôle et de surveillance de l'intégrité de notre vie publique. Ce Commissaire à l'intégrité publique regroupera les pouvoirs d'entités existantes et les étendra de manière à couvrir l'action de toutes les personnes détentrices de l'autorité publique, qu'ils s'agissent d'élus ou de fonctionnaires, au niveau provincial comme au niveau municipal.

Par ailleurs, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que les normes et règles applicables sont bien comprises de tous les intervenants du monde municipal et que les plaintes déposées à leur encontre sont traitées avec toute la célérité que commandent de telles situations.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera de l'intégrité de la vie publique un principe central de son action. Il créera ainsi un poste de Commissaire à l'intégrité de la vie publique chargé d'exercer un contrôle étroit sur l'intégrité et l'honnêteté de toutes les personnes détentrices de l'autorité publique (ministres, députés, membres des cabinets ministériels, membres de la fonction publique, cadres des réseaux de la santé et de l'éducation, maires, conseillers municipaux, etc.). Ce Commissaire, nommé par l'Assemblée nationale pour cinq ans sans possibilité de renouvellement, regroupera les fonctions du Commissaire à l'éthique et à la déontologie et celles du Commissaire au lobbysme. Il aura notamment pour fonctions :

- a) de voir au respect général des normes d'intégrité requises par la fonction d'élu à l'Assemblée nationale ou d'élu municipal, et notamment à l'application du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale du Québec
- b) d'assurer l'intégrité de l'administration publique, de surveiller et de contrôler les activités de lobbysme exercées auprès des titulaires de charges publiques, incluant les ministres, les députés et leur personnel ;
- c) d'assurer la pleine participation des élus et de l'ensemble de l'administration publique à la lutte contre la corruption et la collusion

Afin d'aider les municipalités dans leur travail de respect des normes légales, éthiques et déontologiques qui leur sont applicables, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera également que le ministère des Affaires municipales mette à leur disposition les services de juristes capables de les aider et traite avec célérité les plaintes déposées à l'encontre des administrations municipales.

28 Miser sur l'imputabilité et les gains d'efficacité dans la fonction publique et les sociétés d'État

Le Québec peut compter sur une fonction publique professionnelle et compétente, dont l'apport a fortement contribué à faire du Québec la société moderne, ouverte et prospère qu'elle est devenue. L'accroissement des missions de l'État depuis le dernier demi-siècle et l'augmentation de la taille de l'appareil public qui en a résulté en a toutefois mené plusieurs à remettre en doute l'efficacité de la gestion des affaires publiques. De nombreux fonctionnaires et employés publics se plaignent eux-mêmes de la lourdeur des modes de gestion en place, et de la démotivation qui en résulte.

La Coalition Avenir Québec considère qu'il faut donner aux employés de la fonction publique et des sociétés d'État les moyens de s'impliquer et de les rendre davantage responsables de l'atteinte des objectifs de leur organisation. L'imputabilité des membres de la fonction publique et des employés des sociétés d'État est essentielle à l'atteinte des objectifs d'efficacité qu'il convient de fixer pour les prochaines années. Car la Coalition Avenir Québec est également convaincue qu'une plus grande responsabilisation des organisations et des individus permettra de dégager des gains d'efficacité, et donc des économies importantes, en même temps qu'elle permettra d'améliorer la qualité de services. Il en va aussi pour notre plus grande société d'État, Hydro-Québec, dont la Coalition Avenir Québec exigera un effort particulier afin de dégager des économies substantielles de son budget d'opération.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entreprendra d'augmenter le niveau de responsabilisation et d'imputabilité de l'ensemble des organismes et des employés de la fonction publique et des sociétés d'État, notamment Hydro-Québec, et ce, en vue de dégager des gains d'efficacité et d'améliorer la qualité des services.

29 Tenir les Québécois informés de l'état des finances publiques de manière complète et transparente

Que ce soit pour permettre aux parlementaires de surveiller l'action du gouvernement ou permettre aux électeurs de faire des choix démocratiques éclairés, être en mesure d'évaluer correctement l'état des finances publiques est essentiel. Or, il est remarquablement difficile d'en obtenir un portrait fiable. Outre la complexité inhérente à une organisation aussi vaste que le gouvernement québécois, les pratiques comptables mises en place par les gouvernements successifs ont contribué à rendre la question encore plus opaque et à littéralement « sortir des livres » du gouvernement les revenus et les dépenses d'un grand nombre d'entités que le gouvernement contrôle pourtant, privant le public de la possibilité d'en évaluer la gestion. Le résultat net de ces pratiques est qu'une somme considérable d'argent public est dépensé ou perçu sans que le contribuable n'en soit véritablement informé, une pratique dénoncée par le Vérificateur général du Québec.

Pour corriger cette situation, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures pour rendre la présentation du budget du gouvernement comparable aux états financiers vérifiés et donner l'heure juste aux contribuables et aux parlementaires.

De plus, il élargira les pouvoirs du Vérificateur général pour que son mandat s'étende aux sociétés d'État comme Hydro-Québec. Il créera également un poste de Directeur du budget, nommé par l'Assemblée nationale. Inspiré du modèle mis en place à Ottawa, celui-ci permettra aux députés et au public de bénéficier d'analyses indépendantes de l'état des finances publiques ou du coût projeté de certaines mesures.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera que le droit des Québécois de connaître l'état des finances publiques soit pleinement respecté. Pour ce faire, il adoptera notamment les mesures suivantes :

- a) Élargissement du mandat du Vérificateur général à la vérification d'optimisation chez Hydro-Québec et aux autres sociétés d'État, et élargissement progressif aux autres entités publiques

- b) Création d'un poste de Directeur du budget indépendant, nommé par l'Assemblée nationale et notamment chargé de lui présenter des analyses sur l'état des finances publiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie
- c) Abolition de la pratique comptable du gouvernement consistant à consolider en une seule ligne appelés « Résultats nets des entités consolidées » les revenus et dépenses de nombreuses entités gouvernementales et modification des règles budgétaires afin que les dépenses et les revenus de l'ensemble des entités gouvernementales (organismes, agences, régies, fonds spéciaux, etc.) y apparaissent clairement

Contribution à la formulation de cette proposition : Louis Charbonneau (Laurentides), Pierre Pratte (Montréal)

30 **Prévoir des élections à date fixe**

Au Canada, depuis 2001, sept provinces, un territoire ainsi que la Chambre des communes ont voté des lois prévoyant la tenue d'élections à date fixe, tous les quatre ans. Seuls le Québec, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Yukon et le Nunavut n'ont pas encore adopté de mesures législatives à cet effet.

Les élections à date fixe constituent un outil démocratique intéressant qui permet des conditions plus équitables pour tous les partis qui participent à une élection. De plus, ce mécanisme automatique prévient les coûts importants associés aux préparatifs du Directeur général des élections lorsque les rumeurs d'élections s'emparent des institutions et des médias.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec présentera à l'Assemblée nationale un projet de loi prévoyant la tenue d'élections générales à date fixe, à tous les quatre ans.

Contribution à la formulation de cette proposition : Yves Robillard (Laval)

D DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE: UNE ÉCONOMIE DE PROPRIÉTAIRES POUR ÊTRE MAÎTRES CHEZ NOUS

La croissance économique représente le moyen par lequel les rêves d'aujourd'hui deviennent les réalités de demain. Or, la performance de l'économie québécoise est préoccupante. Si rien ne change, le Québec n'aura bientôt plus les moyens de maintenir la qualité de vie de ses citoyens. Or, l'appauvrissement d'une société affaiblit aussi sa culture, l'équité sociale et l'attrait qu'elle exerce à l'extérieur, de même que sa capacité de retenir ses membres les plus dynamiques, les plus créatifs et les plus ambitieux.

Au cours des 20 dernières années, le Québec a perdu un cinquième des sièges sociaux des 500 plus grandes entreprises canadiennes qui étaient sur son territoire. Année après année, nos entreprises investissent moins que les autres dans leur outillage et leur machinerie. Elles deviennent de moins en moins productives et concurrentielles. L'influence économique du Québec en Amérique du nord et dans le monde est en perte de vitesse. Notre économie ne performe clairement pas comme elle le pourrait, ce qui est très inquiétant.

En somme, les problèmes économiques du Québec sont sérieux et les bases de son actuel développement restent très fragiles. Plusieurs voyants rouges sont allumés : manque d'investissements, décrochage élevé, formation insuffisante de la main-d'œuvre, emplois de qualité trop rares, revenu per capita plus faible qu'ailleurs au Canada, etc. Si rien n'est fait pour améliorer la productivité de l'économie québécoise et sa capacité concurrentielle, le Québec ne sera plus en mesure à brève échéance de tirer son épingle du jeu sur les marchés extérieurs et d'assurer le financement des services qui ont contribué à assurer la qualité de vie de ses citoyens.

L'économie du Québec peut et doit faire mieux. Si l'exploitation des ressources non renouvelables du Nord québécois peut faire partie de la solution, elle ne saurait, quoi qu'on en dise, représenter la seule et unique solution.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec relancera l'économie dans les secteurs névralgiques et d'avenir. Son projet économique s'articulera autour de cinq orientations visant à donner un nouveau souffle au « Québec Inc. » :

1. Accroître les investissements privés
2. Accroître la part de l'économie québécoise détenue par des capitaux québécois
3. Relancer l'entrepreneuriat
4. Soutenir l'innovation
5. Encourager la formation.

31 Accroître les investissements de la Caisse de dépôt et placement dans les entreprises québécoises

Les Québécois doivent redevenir propriétaires de leur économie. Au cours des dernières décennies, des pans entiers leur ont échappé. *Québec inc.* doit être relancé.

En 1960, la Caisse de dépôt et placement avait été créée notamment pour entreprendre l'appropriation de l'économie du Québec par les Québécois. Les gains ont été majeurs et la Caisse a largement contribué à la formation d'une génération d'entrepreneurs de classe internationale. Toutefois, au fil des ans, la Caisse s'est éloignée de son double mandat de gérer de façon responsable une partie de l'avoir des Québécois et de contribuer au développement économique du Québec.

Le désengagement de la Caisse a eu pour effet que plusieurs entreprises fondées ici avec des capitaux québécois ont été acquises par des intérêts étrangers. De nombreux sièges sociaux de grandes entreprises ont ainsi quitté le Québec. Ces pertes sont désastreuses. Le départ des centres décisionnels entraîne des pertes d'emplois de haut niveau, l'érosion de masses critiques d'expertise, une diminution d'activités économiques connexes et l'éloignement géographique et psychologique des décideurs économiques par rapport aux intérêts du Québec.

Il est vital que la Caisse de dépôt et placement du Québec redevienne un acteur majeur de notre économie et augmente substantiellement ses investissements dans les entreprises québécoises, notamment pour s'assurer que des centres de décision clés restent au Québec.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera en sorte que la Caisse de dépôt et placement du Québec soit un acteur majeur de notre économie en augmentant le pourcentage de ses placements faits dans des entreprises québécoises. Ces investissements de la Caisse se feront de manière complètement indépendante du pouvoir politique.

32 **Création d'un Fonds des ressources naturelles**

Les Québécois ne récolteront le maximum des bénéfices de leurs ressources naturelles que s'ils participent eux-mêmes, à titre de copropriétaires, à leur exploitation. Ils ne peuvent se contenter de simplement collecter des droits d'exploration et des redevances, comme l'envisage le Plan Nord, et de regarder nos matières premières aller alimenter des usines à l'étranger.

Pour tirer le plus grand avantage de nos ressources non renouvelables, la Coalition Avenir Québec propose la création d'un fonds de développement des richesses naturelles. Par l'entremise de ce fonds, tous les Québécois bénéficieront directement des retombées économiques de l'exploitation de leurs ressources naturelles. En plus d'encaisser notre part des bénéfices d'exploitation, nous participerons aussi aux décisions d'affaires. Nous pourrions ainsi mieux protéger notre environnement et veiller de plus près à nos intérêts économiques à long terme. Nous pourrions notamment plus facilement encourager la transformation au Québec des ressources naturelles extraites de notre sous-sol.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera un Fonds des ressources naturelles du Québec, lequel agira avec indépendance et à l'abri de toute ingérence politique. Ce nouveau portefeuille spécialisé, capitalisé initialement à hauteur de 5 milliards de dollars, et financé par la Caisse de dépôt et de placement et un appel à l'épargne, aura pour vocation de prendre des participations minoritaires dans des projets exploitant les ressources naturelles des diverses régions du Québec.

Les Québécois désirant investir dans ce Fonds pourront le faire par le biais de contributions à un REER.

Contribution à la formulation de cette proposition: Kevin Armstrong, François Beaudry (Montréal), Alexandre Borduas (Montréal), Jolyane Caron (Montréal), Marie-Christine Demers (Montréal), Simon Jolin-Barrette (Montréal), Simon Lanoie (Montréal)

33 **Rendre disponibles des fonds pour soutenir les entreprises oeuvrant dans des secteurs à valeur ajoutée**

L'innovation technologique constitue le nerf de la guerre dans l'économie moderne. Le Québec n'a d'autre choix que d'exceller dans ce domaine et de viser la création d'emplois mieux rémunérés dans les secteurs à valeur ajoutée.

Présentement, le gouvernement investit quatre milliards de dollars en soutien à l'innovation au moyen de 95 mesures fiscales, tels les crédits d'impôt pour la recherche et le développement. Or, la fiscalité des entreprises est déjà très complexe et multiforme. Cette fiscalité comprend une série d'exemptions, de possibilités de reports, d'amortissement d'actifs, de déductions de dépenses, sans compter les crédits d'impôts.

La Coalition estime qu'il faut réévaluer l'efficacité de ces mesures et réallouer les sommes économisées afin de cibler les entreprises qui investissent réellement en technologie. Afin de s'assurer que les Québécois soient des producteurs, et non pas seulement des consommateurs d'innovation, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fournira aux entreprises les instruments qui leur permettront d'investir davantage en technologie.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec accompagnera les entreprises pour stimuler la création d'emplois mieux rémunérés dans les secteurs à valeur ajoutée, et notamment le secteur manufacturier et celui des technologies de l'information. Il s'assurera de mieux cibler l'aide gouvernementale aux entreprises investissant en technologie et en recherche et développement.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec révisera les 4 G\$ présentement investis en crédits d'impôt aux entreprises afin d'optimiser les retombées économiques pour le Québec et les Québécois.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera également l'émergence de fonds d'investissements ouverts à l'épargne publique et investissant dans des entreprises technologiques.

Dans les deux cas, un soutien et des mesures spécifiques seront mis en place lors de l'étape cruciale du démarrage d'entreprises technologiques.

34 Réseau « Investir au Québec »

À travers le monde, les économies sont de plus en plus concurrentielles et cherchent à attirer chez elles les entreprises les plus dynamiques. Les États se livrent à une compétition féroce et déploient de plus en plus d'efforts pour se faire valoir auprès des investisseurs mondiaux.

À ce jeu, le Québec est actuellement perdant. Ceux qui nous représentent auprès des investisseurs mondiaux n'ont pas d'instruments efficaces entre les mains. De surcroît, la voix du Québec à l'étranger est discordante, en raison notamment des chevauchements entre les principaux intervenants (ministères, sociétés d'État, acteurs régionaux, etc.). Le Québec a donc un urgent besoin d'une politique ciblée et cohérente de démarchage des entreprises étrangères et de stimulation des investissements au Québec.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec créera le réseau « Investir au Québec » destiné à coordonner les activités québécoises de démarchage à l'étranger et en confiera la gestion à Investissement-Québec, qui deviendra un guichet unique dans ce domaine. Afin de donner à ce réseau un maximum d'efficacité, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend fournir les moyens nécessaires à Investissement-Québec pour renforcer sa performance dans le démarchage à l'étranger.

Contribution à la formulation de cette proposition : France Castonguay (Montréal), Jacques Samson (Montérégie)

35 À la conquête de nouveaux marchés

L'économie québécoise est ouverte sur le monde. Nos exportations s'élèvent à environ 60 milliards de dollars annuellement. Les Québécois ont su tirer avantage du libre-échange. Les entreprises et les travailleurs d'ici ont profité de leur accès aux marchés mondiaux. La concurrence est intense, mais elle force les Québécois à être créatifs, productifs et à sans cesse se dépasser.

Le développement économique du Québec passe par des entreprises qui sauront se lancer à la conquête de nouveaux marchés. Les marchés mondiaux, en particulier l'Asie, représentent une ouverture formidable qu'il ne faut laisser passer, et le gouvernement doit multiplier les occasions pour que tous en bénéficient.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'entendra avec les fonds fiscalisés (FTQ, CSN et Desjardins) pour ajouter une nouvelle mission concernant spécifiquement la commercialisation de produits québécois à l'étranger.

36 Augmenter la représentativité des associations de travailleurs en exigeant la tenue de vote au scrutin secret

Le syndicalisme des travailleurs québécois a largement contribué à leur émancipation. Au fil du temps, l'économie québécoise a largement reposé sur l'industrie manufacturière. Or, comme le syndicalisme s'est initialement développé dans les usines, le Québec a développé une longue tradition syndicale et conserve encore aujourd'hui une forte présence syndicale. Grâce à cette tradition, les relations industrielles au Québec sont plutôt civilisées et les parties prenantes ont l'habitude de transiger respectueusement les unes avec les autres.

Selon les dispositions actuelles du *Code du travail*, une demande en accréditation peut être accordée soit sur la base d'un scrutin secret des employés visés par la demande, soit être accordée automatiquement sur dépôt de cartes d'adhésion signées par plus de 50 % des employés visés par celle-ci. À ce chapitre, le Québec est la seule des quatre grandes provinces canadiennes où l'accréditation syndicale peut être octroyée sans la tenue d'un vote au scrutin secret.

L'absence de vote secret n'est pas sans poser problème. Au premier chef, elle empêche les travailleurs d'exprimer leur préférence de manière anonyme, à l'abri des pressions que peuvent leur faire subir organisateurs syndicaux et collègues favorables à l'accréditation, et sans crainte que leur préférence ne leur soit reprochée par la suite. De plus, l'absence de vote formel a pour effet de ne pas requérir la tenue d'une assemblée générale où les divers points de vue des travailleurs pourraient être exposés et débattus. Des sondages effectués par Léger Marketing en 2007 et 2009 indiquent d'ailleurs qu'une vaste majorité des Québécois seraient en faveur d'une modification législative imposant la tenue d'un scrutin secret lors de toute demande d'accréditation. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec modifierait cette règle afin d'exiger dans tous les cas la tenue d'un scrutin secret.

Afin de maintenir de saines relations de travail et de s'assurer que les votes d'accréditation et les votes importants des travailleurs respectent véritablement la volonté d'une majorité d'entre eux, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec imposera le recours au vote à scrutin secret.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec préconisera le recours au vote à scrutin secret pour l'accréditation syndicale des travailleurs et pour la tenue de certains votes des travailleurs, comme le vote de grève.

Contribution à la formulation de cette proposition: Jean-Yves Bronze (Montréal) Mario Cotton (Laval), Arthur Rhéaume (Capitale Nationale)

37 Faciliter la vie des entreprises en procédant à un véritable effort de simplification réglementaire

Selon Statistique Canada, c'est au Québec que les entreprises doivent produire le plus de rapports et de formulaires réglementaires. Année après année, les représentants patronaux et les citoyens revendiquent la simplification des nombreux règlements en vigueur. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante estime que ce fardeau réglementaire et administratif coûte sept milliards de dollars aux entreprises québécoises, ce qui représente 2 % de notre produit intérieur brut (PIB).

Pour encourager l'entrepreneuriat et le dynamisme de l'économie, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'attèlera à faciliter la tâche aux gestionnaires et à réduire les embuches réglementaires inutiles.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec lancera un vaste effort de simplification administrative et créera un système de passe-port pour chaque entreprise ayant pour objectif la création d'un guichet unique par l'intermédiaire duquel les entreprises pourront avoir accès à l'ensemble des services gouvernementaux.

Contribution à la formulation de cette proposition : Marc-Antoine Desjardins (Montréal)

E DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DE LA MÉTROPOLE : ASSURER LA VITALITÉ DE TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Le territoire québécois est vaste et riche de magnifiques régions. De la métropole à la Capitale-Nationale, en passant par les territoires agricoles, forestiers et maritimes, on constate la pluralité et surtout la complémentarité de toutes ses régions, gages de notre avenir.

Force est de constater que tout ce potentiel n'a malheureusement jamais reçu l'attention et les moyens appropriés pour pleinement se réaliser. Populaires en période électorale, les politiques de développement régional au Québec se sont heurtées jusqu'à présent au manque de volonté politique, à l'étroitesse de leur vision, au morcellement et à l'incohérence des mesures incitatives de développement ainsi qu'à la mauvaise gestion des fonds dédiés, comme le rappelle le triste épisode des FIER.

La Coalition Avenir Québec fait résolument le choix de miser sur l'ensemble des régions, en considérant à la fois le rôle moteur des collectivités rurales et celui des pôles urbains dans le développement du Québec. C'est pourquoi la planification de la croissance des régions s'inscrira de plain-pied dans la stratégie de développement économique d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Il renforcera l'ensemble des mesures économiques destinées à assurer la vitalité des régions : implication plus marquée de la Caisse de dépôt et de placement dans l'économie de toutes les régions du Québec; prises de participations stratégiques dans les activités des entreprises exploitant nos ressources naturelles pour maximiser les retombées économiques de leurs activités; séries de mesures destinées au secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui bénéficieront de l'ensemble des mesures destinées aux entreprises, dont celles liées aux investissements, au démarrage et au transfert d'entreprise; vaste stratégie de développement de l'entreprenariat.

Dans cette grande entreprise, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec souhaite compter sur le dynamisme, l'ingéniosité et les connaissances des gens qui peuplent ces régions. Ces derniers ont les capacités et le leadership nécessaires au développement du plein potentiel de leur territoire. C'est pourquoi cette planification de la croissance des régions s'effectuera de pair avec une réelle décentralisation des pouvoirs et des ressources de l'État québécois. Les différentes collectivités du Québec peuvent et doivent participer à la définition et à la mise en place des conditions propices à leur développement. Ainsi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend accroître l'autonomie administrative et financière des régions par le transfert de responsabilités et ressources gouvernementales primordiales afin de dynamiser les territoires.

38 Pour une planification stratégique du développement régional

La pluralité des différentes régions constitue un atout important pour le développement du Québec. Chacune d'entre elles réunit une combinaison de conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités économiques. La Coalition Avenir Québec croit en l'importance de fournir aux régions du Québec les ressources et le soutien nécessaire pour qu'elles puissent chacune prendre son envol. Chaque région doit jouir de l'autonomie nécessaire afin à la fois de développer le potentiel de son territoire et de stimuler les initiatives porteuses d'avenir des Québécois et Québécoises qui les habitent et les animent.

Il importe aujourd'hui de tendre vers la diversification de l'activité économique dans chacune des régions. Cette diversification est un gage important de la stabilité et de l'avenir des collectivités du territoire car elle infère directement sur leur capacité de résilience. Pour la Coalition Avenir Québec, la façon d'y arriver est d'assurer la présence dans chaque région de Centres locaux de développement (CLD) investis d'une vraie obligation de résultats, répondant mieux aux besoins des entrepreneurs et animés d'un véritable esprit entrepreneurial. Pour assurer un accès simplifié et accéléré au capital requis pour assurer le financement des entreprises de leur région, les CLDs bénéficieront d'un lien direct avec Investissement Québec.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place dès son élection un plan de croissance économique pour les régions qui tiendra compte de leurs particularités et qui tablera sur leurs forces. Ce plan s'appuiera sur une stratégie de démarchage ciblée pour attirer les entreprises en région et reposera sur les efforts conjugués des Centres locaux de développement (CLD), du milieu de l'éducation – notamment les centres de formation professionnelle, collèges et les universités – et d'Investissement Québec.

Les efforts de développement économique seront dans chaque région menés par les CLDs et Investissement Québec, qui seront appelés à faire une vaste place aux entrepreneurs et à la culture entrepreneuriale. Ceux-ci verront leur mandat renforcé et deviendront des guichets uniques en matière de soutien à l'entrepreneuriat et de développement de l'emploi. Par leur lien direct avec Investissement Québec, les CLDs permettront aux entrepreneurs de disposer d'un accès simplifié et accéléré en matière de financement.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra de même l'ensemble des mesures fiscales destinées à favoriser le démarrage et le développement d'entreprises en région.

Contribution à la formulation de cette proposition: Lynne Arpin (Lanaudière), Thaïs Dubé (Laurendites), Stéphane Mongeau (Mauricie)

39 Une vision de force pour la grande région de Montréal

La région de Montréal compte elle aussi sur de nombreux atouts qui lui confèrent un grand potentiel pour se tailler une place de choix parmi les métropoles mondiales. Son défi réside actuellement dans sa capacité à se positionner comme un pôle d'attraction urbain aussi puissant que ses voisines Toronto, New York ou Boston.

Pour se positionner de la sorte, Montréal doit maximiser son potentiel. En plus de compter sur l'attrait que représente sa qualité de vie, notre métropole doit miser sur la qualité de sa main-d'œuvre. Avec ses quatre universités de haut calibre et ses entreprises dans les secteurs de l'informatique, de l'aéronautique, des finances et du biopharmaceutique, Montréal dispose d'une masse critique de travailleurs hautement qualifiés. Le dynamisme culturel de Montréal a par ailleurs puissamment contribué à conférer à la métropole du Québec une image de marque sur la scène internationale et à y attirer de nombreux touristes et immigrants.

La poursuite du développement de Montréal requiert toutefois de s'attaquer résolument à plusieurs problèmes qui compromettent actuellement sa capacité d'être une véritable force économique pour le Québec: le net recul de l'activité industrielle sur son territoire; les difficultés récentes de l'industrie biopharmaceutique, longtemps un de ses fleurons; l'ampleur des investissements requis pour restaurer ses infrastructures; les problèmes de congestion routière qui s'aggravent et qui ont entraîné une délocalisation d'activités économiques hors de l'île de Montréal; et finalement, la difficulté grandissante de ses universités, qui souffrent de plus en plus de sous-financement chronique, à soutenir la concurrence internationale.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une politique claire pour assurer le développement stratégique de la région métropolitaine de Montréal. Celle-ci aura trois axes principaux :

- Renforcer la position de Montréal comme ville de savoir et de culture par le rehaussement du financement des universités.
- Renforcer les assises économiques de la région métropolitaine de Montréal en adoptant une stratégie de démarchage vigoureuse menée en collaboration avec tous les intervenants et en soutenant les activités économiques existantes, notamment dans les secteurs de pointe.
- Soulager le fardeau financier de la Ville de Montréal par le biais d'une politique responsable d'entretien des infrastructures et étudier avec la Ville la possibilité de conclure un pacte fiscal lui fournissant les ressources appropriées pour remplir pleinement son rôle de métropole du Québec.

40 Plan de développement de l'entrepreneuriat

Le dynamisme de l'économie québécoise repose sur sa capacité à se diversifier. Il dépend également de notre capacité collective à soutenir efficacement, et surtout à faciliter, les initiatives des Québécois qui, par leur ingéniosité, leur créativité, leur sens de l'entrepreneuriat, contribuent à l'enrichissement de nos collectivités. La Coalition Avenir Québec entend mettre en place un vaste plan de développement de l'entrepreneuriat, destiné à éveiller la flamme de l'entrepreneuriat chez un plus grand nombre de Québécois et à accompagner les projets de création d'entreprise.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place un plan de développement de l'entrepreneuriat. Ce plan, dont les balises seront définies de concert par les intervenants du milieu de l'éducation, les entrepreneurs et le gouvernement, permettra de créer un véritable chantier axé sur le développement des compétences et de la culture entrepreneuriale au Québec. Il comprendra notamment un volet éveil à l'entrepreneuriat, de même que des mesures destinées à favoriser l'éclosion de centres de transformation de projets de recherche scientifique ou technique en projets d'entreprise.

Par ailleurs, le plan de développement de l'entrepreneuriat de la Coalition Avenir Québec fera une vaste place au mentorat des jeunes entrepreneurs par des entrepreneurs plus expérimentés, et visera à favoriser la participation des mentors dans le capital-actions des entreprises en démarrage.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra aussi à disposition des entreprises du capital de démarrage, via Investissement Québec, accessible sur l'ensemble du territoire québécois.

Contribution à la formulation de cette proposition : Philippe Boissinot (Montréal)

41 Appuyer la relève agricole

Nos entreprises agricoles constituent encore aujourd'hui un maillon essentiel de la vitalité économique du Québec et de ses régions. Nous pouvons compter sur près de 30 000 entreprises agricoles qui investissent plus de 700 millions de dollars par année dans notre économie. Le dynamisme des producteurs agricoles québécois n'est plus à démontrer. Malgré les difficultés conjoncturelles majeures auxquelles ils sont soumis, ils se font persistants et continuent d'offrir aux marchés locaux et internationaux des produits de grande qualité.

L'agriculture est une passion qui se transmet de génération en génération, tout comme le font souvent les entreprises agricoles. Malheureusement, les conditions dans lesquelles la transmission de ces entreprises s'effectue contribuent trop souvent à décourager la relève et à inciter à l'abandon de la production. Afin de pallier à ces difficultés et de mettre en place des conditions favorables à la transmission des exploitations agricoles à de nouvelles générations de producteur, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place des mesures destinées à optimiser le traitement fiscal des transferts d'entreprises. De même, afin de ne pas limiter la production aux seuls agriculteurs financièrement capables d'acquérir la terre qu'ils exploitent, il favorisera la mise en place de fiducie qui conserveront les terres sous propriété québécoise tout en les louant à très long terme aux producteurs.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera des mesures pour régler le problème de liquidités dont sont victimes plusieurs agriculteurs et pour assurer que le patrimoine agricole demeure propriété québécoise. En ce sens :

- il assurera un traitement fiscal optimal pour le transfert d'entreprises agricoles aux nouvelles générations d'agriculteurs
- il s'assurera aussi que les projets d'entreprises agricoles soient considérés dans les créneaux d'intervention d'Investissement Québec
- il étudiera l'option de permettre à des institutions financières de créer des mutuelles ou des fiducies régionales à propriété québécoise destinées à faire l'acquisition de terres agricoles, à les financer par titrisation et à les louer à très long terme aux producteurs agricoles québécois

Contribution à la formulation de cette proposition : Alain Boisvert (Mauricie)

42 La promotion des produits alimentaires québécois et améliorer leur étiquetage

Le Québec regorge de produits issus de nos fermes et de nos transformateurs locaux. De plus en plus d'efforts sont consacrés à la promotion des produits alimentaires québécois mais nous pouvons en faire davantage. L'achat local comporte des avantages tant pour les consommateurs qui bénéficient de produits frais et de qualité que pour toute l'économie québécoise.

Les consommateurs québécois sont de plus en plus exigeants à l'égard de la qualité des produits qu'ils consomment, surtout en matière d'alimentation. La transparence est de mise à leur égard et il s'agit d'une exigence incontournable au 21^e siècle.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec investira des sommes supplémentaires pour la promotion des produits alimentaires québécois afin d'augmenter significativement l'achat local.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec rendra l'étiquetage obligatoire pour tous les produits contenant des OGM.

43 Encourager la transformation alimentaire au Québec

L'industrie de la transformation alimentaire est un maillon essentiel de la croissance et du développement économique du Québec. Elle emploie près de 65 000 personnes et elle est présente dans toutes les régions du Québec. Ce secteur industriel doit, aujourd'hui plus que jamais, miser sur l'innovation pour se démarquer localement et sur les marchés internationaux. Avec la grande concentration et la taille gigantesque des acteurs de la distribution alimentaire, il est souvent difficile pour nos PME d'arriver à placer leurs produits sur leurs tablettes et gagner le cœur des consommateurs. Les défis sont grands pour cette industrie mais son potentiel est important pour tout le Québec.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en œuvre les recommandations du Rapport Pronovost en matière de transformation alimentaire. Il mettra ainsi sur pied une stratégie pour accélérer les investissements des entreprises dans ce domaine et fera de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) un partenaire de cette démarche.

Contribution à la formulation de cette proposition : Sylvie D'Amours (Laurentides), Thaïs Dubé (Laurentides)

44 Des règles justes et équitables pour les producteurs agricoles d'ici

L'industrie agroalimentaire est hautement réglementée à travers le monde. Tout spécialement au Québec et au Canada, les normes de salubrité, de traçabilité et d'étiquetage, par exemple, sont très strictes.

Le marché des produits alimentaires est toutefois mondial. Si nous pouvons être fiers de la qualité des produits que nous exportons à travers la planète, il nous faut reconnaître qu'ils sont le résultat d'investissements importants effectués par des producteurs agricoles et des transformateurs d'ici qui respectent ces hauts standards de qualité. Nous devons cependant importer un grand nombre de produits

de l'étranger, lesquels sont souvent vendus à prix plus bas que nos produits locaux, notamment en raison du fait que les exigences normatives de qualité ne sont pas les mêmes là où ils sont produits, si bien que les investissements nécessaires pour les produire sont nettement moins élevés.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à rétablir l'équilibre à cet égard en prenant les mesures qui s'imposent pour que les producteurs agricoles d'ici puissent bénéficier des avantages d'un marché où tous jouent à armes égales.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec verra à l'adoption de mesures destinées à s'assurer que les produits de l'industrie agroalimentaire qui sont importés au Québec répondent aux mêmes exigences normatives que celles auxquelles les entreprises québécoises sont soumises, et fera à cet effet les représentations nécessaires auprès des instances fédérales.

F POUR UN DÉVELOPPEMENT VÉRITABLEMENT DURABLE

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec aura à cœur le respect de notre environnement et agira en fonction de principes clairs et en vue d'atteindre des objectifs bien définis. Ainsi, en matière de réduction de gaz à effets de serre (GES), un des aspects les plus fondamentaux d'une politique de développement durable, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'engagera à respecter les objectifs fixés par le GIEC – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – et à réduire d'au moins 25 % sous le niveau de 1990 la production québécoise de gaz à effet de serre.

Un tel objectif ne doit pas être vu comme étant en contradiction avec des objectifs ambitieux de développement économique. La Coalition Avenir Québec refuse en effet de voir une opposition entre croissance économique et protection de l'environnement, entre développement durable et développement tout court. Dans une économie comme la nôtre, la croissance économique à long terme et l'épanouissement de notre société sont tout simplement indissociables de la protection de notre environnement, de l'adoption de comportements responsables en matière de consommation d'énergie et d'exploitation de nos ressources naturelles, et d'adhésion aux principes du développement durable.

Par ailleurs, le Québec a tout à gagner à développer son expertise dans les domaines d'avenir que sont les sciences de l'environnement, les technologies vertes, l'efficacité énergétique et les sources alternatives d'énergie ou encore le développement de modes de transport plus économiques et moins polluants. Non seulement les avancées qu'il marquera dans ce domaine bénéficieront-elles à la qualité de vie des Québécois, mais elles pourront également servir de bases à la conquête de nouveaux marchés où ces domaines sont promis à un brillant avenir.

En ce qui a trait à l'exploitation de nos ressources naturelles, le mot d'ordre d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec sera d'assurer que celle-ci se fait de façon durable, qu'elle respecte le principe de précaution et bénéficie directement à la population québécoise. Malgré les déclarations politiques en faveur du développement durable, l'importation de pétrole continue de progresser au Québec, atteignant 12 milliards de dollars par année. Pour contrôler cette consommation et améliorer notre bilan économique, notre plan mise sur le développement du transport en commun et la promotion des véhicules verts, mais aussi sur le développement de mode alternatifs de production d'électricité et la réalisation d'importantes économies d'énergie.

Afin d'encourager ces économies d'énergie et la production d'énergie verte, nous souhaitons favoriser la mise sur pied de programmes de crédits verts permettant aux entreprises comme aux particuliers de financer les mesures d'efficacité énergétique à même les économies qu'elles génèrent, et d'encourager le rachat de l'énergie verte par Hydro-Québec en vue de son inclusion dans la grille de distribution.

45 Miser sur les économies d'énergie

La Coalition Avenir Québec croit que l'efficacité énergétique est une composante clé de toute stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un pilier essentiel d'une réelle politique de développement durable. L'efficacité énergétique peut et doit être un levier de développement technologique et économique de même qu'une source de création d'emplois.

À l'heure actuelle, le caractère fragmentaire des programmes d'efficacité énergétique et la dispersion des organismes qui en sont responsables – Ministère des Ressources naturelles et de la faune, distributeurs comme Hydro-Québec et Gaz Métro – compliquent inutilement l'obtention de soutien technique ou financier, surtout pour les organisations industrielles, commerciales et institutionnelles. Il existe un type de programmes pour améliorer la consommation d'électricité, d'autres pour la consommation de gaz naturel, de nombreux autres pour l'amélioration des procédés. Tous ces programmes sont toutefois gérés en silos, et il n'existe pas de guichet unique où un entrepreneur ou un citoyen peut s'adresser pour comprendre quel programme pourrait s'appliquer à sa situation. De plus, le fait de confier la gestion des programmes d'efficacité énergétique au producteur ou distributeur d'énergie n'est pas sans poser problème. Un ménage dans les mesures existantes et une stratégie efficace et cohérente s'impose. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra fin à la dispersion des programmes et des responsabilités et maximisera les retombées des programmes d'efficacité énergétique en les plaçant sous la responsabilité d'une agence à guichet unique.

La consommation responsable d'énergie et l'adoption de comportements conformes aux principes du développement durable passe également par une meilleure information des entreprises et des citoyens quant à leur véritable consommation d'énergie et à l'impact de leur action sur l'environnement. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entend s'attarder à cet enjeu en mettant en place des indicateurs permettant de fournir à chacun l'information dont il a besoin pour adopter de meilleurs comportements.

Par ailleurs, l'augmentation constante et marquée de la consommation énergétique per capita observée au cours des dernières années requiert de porter une attention particulière à l'efficacité énergétique du parc immobilier. Les exigences du Code du bâtiment doivent être resserrées progressivement pour encourager l'adoption de produits et techniques ayant une performance énergétique supérieure dans la conception des bâtiments (orientation, isolation, fenestration, etc.).

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera un plan ambitieux d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie. Ainsi, il :

- a) Mettra fin à la fragmentation des programmes d'efficacité énergétique entre le Ministère des Ressources naturelles et de la faune et les distributeurs (Hydro-Québec, Gaz Métro) et en confiera la pleine gestion à l'Agence de l'efficacité énergétique, à qui il redonnera les pouvoirs et l'indépendance requise pour mener à bien sa mission
- b) Étudiera l'introduction progressive d'un bilan carbone obligatoire pour les entreprises et les entités publiques, de même que celle d'afficheurs en temps réel de la consommation d'énergie des résidences
- c) Resserrera progressivement les exigences du Code national du bâtiment en matière d'efficacité énergétique des nouvelles constructions

Contribution à la formulation de cette proposition : Comité du développement durable, Alain Hamel (Saguenay-Lac St-Jean)

46 Favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores

Le transport routier représente à lui seul plus de 40 % des gaz à effet de serre (GES) émis au Québec. Il est donc impératif de favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores. Certaines mesures ont déjà été introduites pour offrir des rabais lors de l'acquisition de certains véhicules, mais elles ont comme souvent été trop restrictives et fragmentaires, et n'ont pas amené de changements fondamentaux dans les comportements.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place un programme de portée plus vaste offrant des incitatifs clairs et efficaces pour encourager l'acquisition de véhicules neufs ou usagers moins énergivores, qu'il s'agisse de véhicules électriques, hybrides ou à faible consommation d'essence. En effet, à l'heure actuelle, certains véhicules à essence sont plus performants en terme de consommation et d'émissions que des véhicules hybrides. Ce programme aura

comme objectif de s'autofinancer en modulant le fardeau en fonction des données de consommation sans augmenter le fardeau fiscal global des Québécois et sans requérir la création d'un nouveau programme de subventions.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place des incitatifs efficaces afin de favoriser l'achat de véhicules hybrides ou consommant peu d'énergie afin d'améliorer leur efficacité. Pour ce faire, il simplifiera les programmes existants pour les remplacer par un programme autofinancé d'incitatifs modulant la TVQ applicable à l'achat d'un véhicule.

Contribution à la formulation de cette proposition: Jonathan Bolduc (Chaudière Appalaches), Comité du développement durable

47 Promouvoir activement le transport collectif

L'amélioration du transport collectif constitue un des moyens le plus efficaces de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de gaz à effet de serre, en plus de donner à nos infrastructures actuelles un répit dont elles ont bien besoin et de réduire les besoins de construction de nouvelles infrastructures. L'enjeu est considérable, et les sommes requises pour moderniser les équipements actuels et en développer de nouveaux sont très importantes. Il faut toutefois se rappeler que le recours au transport en commun est également générateur d'activité économique en ce qu'il accroît la productivité des entreprises en diminuant le temps perdu dans la congestion automobile et qu'il entraîne des réductions de dépenses importantes pour les ménages, lesquelles peuvent être investies bien plus avantageusement dans l'économie québécoise que ne le sont les dépenses en carburant. La grande région de Montréal et la Capitale nationale seront donc les premières bénéficiaires d'une amélioration de l'offre et de l'efficacité du transport collectif.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec fera donc du développement du transport public un axe essentiel de la politique de développement durable du Québec. Il encouragera notamment le recours à des méthodes éprouvées et peu coûteuses pour améliorer la rapidité et la fluidité du transport vers les grands centres, comme l'implantation de voies réservées, associées à un meilleur contrôle (notamment par géolocalisation) des systèmes de signalisation. Il mettra également sur pied des programmes de crédits environnementaux destinés à encourager l'utilisation par les sociétés de transport de véhicules de transport collectifs électriques, hybrides ou peu polluants, de même que le développement au Québec de créneaux d'excellence dans la fabrication de ce type de véhicules.

Par ailleurs, le recours au transport en commun étant largement fonction de l'aisance avec laquelle les citoyens y ont accès, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera des mesures pour encourager les villes à favoriser le développement du transport collectif par l'adoption de plans de développement et de règles d'urbanisme favorisant la création de quartiers à plus grande densité autour de pôles identifiés de transport collectif (gares de train ou d'autobus). De telles formes de développement sont d'ailleurs avantageuses pour les municipalités, qui bénéficient d'augmentations de leurs revenus fonciers, de même que de l'activité économique additionnelle qu'entraîne la présence d'un pôle telle une gare de train de banlieue.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera une série de mesures pour améliorer le transport public au Québec. Ces mesures incluront le développement de créneaux d'excellence dans de nouveaux moyens de transport et le financement des infrastructures. Il favorisera ainsi la mise en place :

- de voies réservées associés à l'ajustement des systèmes de signalisation afin d'assurer la fluidité et la rapidité du transport par autobus dans les centres urbains
- de programmes de crédits verts permettant aux sociétés de transport utilisant des véhicules de transport collectif peu polluant de bénéficier d'économies
- de mesures encourageant les villes à se doter de plans d'urbanisme favorisant les transports collectifs et la création de quartiers à grande densité autour des pôles de transport collectif

Contribution à la formulation de cette proposition : Comité du développement durable

48 Décréter un moratoire formel sur le développement du gaz de schiste

La Coalition Avenir Québec croit fermement que l'exploitation de nos ressources naturelles constitue une source de développement économique d'une grande importance pour le Québec. Cette exploitation ne doit toutefois pas se faire à n'importe quelle condition. D'une part, il est impératif qu'elle se fasse au bénéfice général des Québécois d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, et de manière plus fondamentale, elle ne doit se réaliser que si les conditions de son acceptabilité environnementale et sociale sont remplies.

En ce sens, l'action d'un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra toujours en compte le principe de précaution. L'improvisation et les décisions à courte vue, en cette matière comme dans tant d'autres, peuvent avoir des conséquences désastreuses. Avant d'autoriser l'extraction d'une ressource, son impact sur l'environnement et les populations voisines doit être évalué, minimisé et jugé acceptable. Si trop d'incertitudes subsistent quant aux risques environnementaux, et si l'exploitation ne peut être réalisée dans le respect des populations locales, l'exploitation ne devrait pas être autorisée.

La situation à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste est un exemple type. Des décisions improvisées, des consultations insuffisantes, un manque d'ouverture et une approche déficiente des besoins de la population ont mené à une importante levée de bouclier. À toutes fins utiles, il appert qu'il existe actuellement au Québec un moratoire de facto sur l'exploitation du gaz de schiste et sur les activités de fracturation qui s'y rattachent. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec officialisera un tel moratoire, qui ne sera levé que si des études scientifiques crédibles et fiables démontrent que les activités de fracturation et l'exploitation du gaz de schiste peuvent se faire dans le respect de l'environnement naturel et qu'il est démontré que les droits des populations locales seront respectés.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec décrètera dès son élection un moratoire formel sur toute fracturation liée à l'exploration ou à l'exploitation du gaz de schiste, et ce, jusqu'à ce que des études scientifiques claires montrent que cette fracturation et l'exploitation du gaz de schiste qui en découle peut se faire dans le respect de l'environnement naturel et des populations locales.

49 Rapatrier le processus d'évaluation environnementale

Le développement énergétique et la mise en place d'une réglementation environnementale cohérente sont au cœur d'une politique intégrée de développement durable. Or, dans ces deux secteurs, les chevauchements et les duplications entre les actions du gouvernement fédéral et de celui du Québec sont sources d'inefficacité. Il en résulte une augmentation des coûts, une multiplication des délais et un manque flagrant de cohérence dans la réglementation et les politiques mises en place. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mènera des discussions avec le gouvernement fédéral pour mettre fin à ce gaspillage de ressources et pour permettre au Québec d'élaborer avec tous les outils nécessaires une politique de développement durable correspondant à ses besoins et à ses valeurs.

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera ainsi au gouvernement fédéral de devenir le seul maître d'œuvre des processus de réglementation et de consultation dans l'étude des impacts environnementaux des projets de développement économique. La mise en place d'un guichet unique facilitera le déploiement du processus d'évaluation et en augmentera la transparence. En évitant les duplications, elle contribuera à en réduire les coûts tout en permettant à tous, entreprises, groupes environnementaux ou simples citoyens, d'y participer plus facilement et de manière plus efficace.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entreprendra des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de s'assurer d'un meilleur contrôle sur les processus d'évaluation environnementale, d'améliorer la qualité du processus d'évaluation et d'éviter les doublages inutiles et coûteux en temps et en argent.

50 Réviser la Politique nationale de l'eau

L'eau est une ressource précieuse dont le Québec est richement dotée. Mais cette abondance ne diminue en rien notre responsabilité collective et celle du gouvernement québécois à l'égard de la préservation et de la gestion de cette ressource.

Aussi, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec reverra les diverses modalités de l'actuelle politique nationale de l'eau de manière à s'assurer de sa gestion rationnelle et durable. Elle mettra ainsi en place une politique de redevances plus conséquente pour l'exploitation de cette ressource, qu'il s'agisse de son utilisation dans le cadre de procédés industriels ou de sa vente ici ou à l'étranger.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec révisera la Politique nationale de l'eau pour que l'exploitation industrielle ou commerciale de cette richesse collective des Québécois, incluant son exportation et son utilisation dans les procédés industriels, ne puisse se faire sans payer de justes redevances.

Contribution à la formulation de cette proposition : Stéphane Prévost (Laval)

51 **Mettre en place un programme de crédits verts**

Les coûts requis pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique sont souvent un frein important à leur implantation. Le fait que de telles mesures soient susceptibles de faire économiser des sommes importantes à moyen ou long terme n'est pas toujours suffisant pour convaincre l'utilisateur d'y avoir recours, sans compter que pour plusieurs, il est tout simplement impossible de faire l'investissement initial requis pour implanter ces mesures. Résultat : de nombreuses mesures susceptibles d'avoir un impact substantiel sur la consommation d'énergie du Québec et les dépenses des individus et des entreprises ne sont jamais mises en œuvre, et des technologies plus énergivores, plus coûteuses et souvent plus polluantes sont maintenues en place.

La Coalition Avenir Québec veut agir de manière résolue pour éviter un tel cercle vicieux. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec établira ainsi des partenariats avec les institutions financières pour les encourager à rendre plus disponible le financement des mesures d'efficacité énergétique. Les programmes de financement mis sur pied pourraient ainsi viser l'installation de géothermie ou d'autres technologies résidentielles novatrices, ou encore la modernisation des équipements industriels, commerciaux et institutionnels. Ils permettraient aux institutions financières de récupérer le montant financé sur la base des économies d'énergies dégagées.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec établira des partenariats avec les institutions financières en vue de la mise sur pied de programmes de financement des mesures d'efficacité énergétique. Ces programmes permettront aux entreprises ou aux consommateurs de financer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique par le biais de remboursements calculés sur la base des économies résultant des gains d'efficacité énergétique obtenus.

Contribution à la formulation de cette proposition : Comité du développement durable, Kevin Armstrong, François Beaudry (Montréal), Alexandre Borduas (Montréal), Jolyane Caron (Montréal), Marie-Christine Demers (Montréal), Simon Jolin-Barrette (Montréal), Simon Lanoie (Montréal)

52 Miser sur des sources alternatives d'énergie

De nos forêts et terres en friche à l'énergie emmagasinée dans sous-sol, en passant par les matières résiduelles que nous produisons, des sources abondantes d'énergie renouvelables et peu polluantes nous entourent. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec mettra en place une série de mesures destinées favoriser le recours à ces sources alternatives d'énergie. Ensemble, elles permettront d'améliorer le bilan énergétique et environnemental du Québec tout en générant des économies substantielles.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec favorisera le recours à des sources alternatives et peu polluantes d'énergie. Ainsi il adoptera des mesures destinées à :

- a) encourager la mise sur pied de projets de bio-méthanisation des matières résiduelles issues notamment des municipalités et du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) pour alimenter les flottes municipales de transport en commun
- b) favoriser les projets de production d'éthanol destiné à servir d'additif pour l'essence, et ce, à partir de résidus agricoles et de déchets municipaux organiques putrescibles
- c) réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage résidentiel et institutionnel et le remplacer par de la biomasse forestière (copeaux, granules ou bûches traditionnelles) à l'aide de technologies peu polluantes respectant minimalement la « norme Washington » (moins de 4,5 grammes de particules par heure)
- d) encourager la géothermie lors de la construction de nouvelles résidences ou de la conversion de systèmes de chauffage au mazout. Ces mesures seront associées à un renforcement du processus d'accréditation des activités de forage de puits afin de garantir une qualité et un rendement maximal.

Contribution à la formulation de cette proposition : Comité du développement durable, Patrick Côté (Laurentides)

53 Racheter l'énergie verte

En accord avec la recommandation du rapport du Comité consultatif sur les énergies renouvelables, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera la mise en place d'un tarif de rachat garanti (« feed-in tariff ») pour les énergies renouvelables. Celui-ci est destiné à offrir, sur la base de contrats à long-terme, un meilleur prix aux entreprises qui investissent dans la recherche, la mise au point et la commercialisation d'énergie vertes, notamment celles produites à partir de matières résiduelles valorisées.

Ce tarif garantira aux producteurs le paiement d'un tarif équivalent au coût marginal des centrales hydroélectriques actuellement en construction, incluant les frais de transport. Il pourra ainsi servir à racheter l'électricité produite par des projets éoliens développés par les communautés locales comme les municipalités, les MRC et les communautés autochtones, ou encore celle produite à partir de déchets municipaux ou de résidus de bois.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec, en accord avec la recommandation du Comité consultatif sur les énergies renouvelables, mettra sur pied un programme de rachat des énergies vertes par Hydro-Québec. Celui-ci garantira aux producteurs le paiement d'un tarif équivalent au coût marginal des barrages hydroélectriques actuellement en construction, incluant les frais de transport.

G UN QUÉBEC FORT : IDENTITÉ, CULTURE ET IMMIGRATION

La position de la Coalition au sujet de l'avenir du Québec repose sur une idée centrale : Seul un Québec fort et conscient de son identité et de ses besoins particuliers pourra améliorer sa position dans la fédération et retrouver la maîtrise de son destin. Or, l'impasse du débat sur le statut politique du Québec contribue à affaiblir la nation québécoise. D'abord, en empêchant les Québécois de se rassembler autour de l'atteinte d'objectifs communs. Ensuite, en mobilisant des énergies qui pourraient être plus utilement canalisées pour régler des problèmes urgents.

La Coalition croit donc qu'il faut s'employer en priorité à relancer le Québec avant d'envisager reprendre le débat sur son avenir constitutionnel. Ce débat a accaparé beaucoup d'énergie ces quarante dernières années et, force est de reconnaître qu'il se trouve aujourd'hui dans un cul-de-sac. Il ne s'agit pas de diminuer la légitimité de l'option des uns et des autres, mais de faire simplement un constat qui s'appuie sur la réalité et d'en tirer toutes les conséquences.

Si les Québécois sont las du débat constitutionnel et souhaitent se recentrer sur d'autres enjeux au cours des prochaines années, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ont baissé les bras et qu'ils se résignent à voir leur gouvernement plier devant celui d'Ottawa. Leur volonté de s'affirmer est toujours aussi forte. Mais ils estiment qu'une autre voie doit être empruntée. Elle passe par la défense dynamique des intérêts du Québec à Ottawa accompagnée de l'expression d'une volonté sans faille de protéger la langue française et de promouvoir la culture québécoise.

La position de la Coalition est donc résolument nationaliste. Elle correspond en cela à l'état d'esprit de la grande majorité des Québécois. Elle ne constitue ni une position de faiblesse, ni une fuite en avant. Elle repose au contraire sur un principe d'affirmation et de loyauté envers le Québec.

En plaçant ce principe du Québec d'abord au cœur de son projet politique, la Coalition s'inscrit dans une lignée qui, au cours de l'histoire, a fait de la défense des intérêts vitaux du Québec une priorité absolue. Plus qu'un repère, il sera un pilier essentiel de l'action du gouvernement de la Coalition Avenir Québec. Il vise une finalité : faire du Québec une nation forte, responsable et libre de ses choix.

54 Mettre fin à la pratique des écoles passerelles

Le Québec doit être maître chez lui en matière linguistique en raison de sa réalité objective en Amérique du Nord. Il est tout à fait légitime que son gouvernement prenne les moyens qui s'imposent pour défendre la langue française.

Le dossier des « écoles-passerelles » est un exemple patent de cas où l'action gouvernementale s'impose. Ces écoles offrent la possibilité à des parents n'ayant pas le droit d'exiger que leurs enfants fréquentent l'école anglophone subventionnée d'envoyer leur enfant dans une école de langue anglaise non subventionnée afin d'y acquérir un droit constitutionnel à l'enseignement anglais. Une fois effectué un certain parcours dans l'école anglaise non subventionnée, cet enfant peut prétendre au droit constitutionnel à l'enseignement en anglais, tout comme ses frères et sœurs et leurs descendants après eux.

Pour éliminer cette iniquité, qui représente une brèche inacceptable dans l'application de la *Charte de la langue française*, un gouvernement de la Coalition Avenir Québec formulera une demande d'amendement constitutionnel destinée à autoriser le gouvernement à ne pas tenir compte de l'enseignement privé non subventionné dans l'évaluation de l'enseignement reçu par un enfant pour fins de déterminer son éligibilité à l'enseignement anglais subventionné. Cette avenue était la solution retenue à l'unanimité par l'Assemblée nationale lors de l'adoption de la loi 104, en juin 2002.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec interdira la pratique des « écoles-passerelles » en demandant formellement d'amender l'article 23(2) de la Charte canadienne des droits et libertés afin de prévoir que le droit à l'enseignement subventionné en anglais ne peut dépendre de la fréquentation d'une école anglophone privée non subventionnée. Cet amendement permettra de revenir à la situation établie par la loi 104, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2002.

55 Assurer le respect des dispositions de la *Charte de la langue française*

Un vigoureux coup de barre s'impose dans l'effort de francisation du Québec, en commençant par un renforcement du rôle et des pouvoirs de l'Office québécois de la langue française.

Cet organisme doit jouer un rôle clé dans l'effort de francisation à mener au cours des prochaines années. Ses actions doivent être énergiques et multiformes et viser en outre l'emploi généralisé du français comme langue d'accueil et d'usage dans les entreprises commerciales, sa prédominance dans l'affichage, la francisation des immigrants et la consolidation de sa position sur le marché du travail.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec s'assurera du respect et de la mise en œuvre des dispositions de la Charte de la langue française. Pour ce faire :

- a) Il renforcera le rôle et les pouvoirs de l'Office québécois de la langue française, qui sera chargé de coordonner un vigoureux effort de francisation et bénéficiera à cette fin de l'appui indéfectible du gouvernement.
- b) Il fera une priorité du respect du français comme langue de travail des entreprises du Québec. À cette fin, il augmentera les ressources actuellement consacrées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au renforcement du français dans les milieux de travail et les services au public.

56 Obtenir un meilleur contrôle sur le processus de sélection des immigrants

Au Canada, l'immigration est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. En raison d'ententes administratives intervenues avec Ottawa, le Québec a notamment la responsabilité exclusive de déterminer les volumes d'immigrants qu'il souhaite accueillir pour des motifs économiques.

La juridiction quant à l'immigration économique est un atout précieux. En effet, les candidats de cette catégorie doivent se destiner à une activité économique, c'est-à-dire, selon le cas, occuper un emploi requérant une formation et une expérience établies, gérer une entreprise ou encore investir. Les immigrants issus de cette catégorie sont conséquemment les plus susceptibles de répondre à l'important défi de l'emploi qui se pose au Québec, défi qui sera accentué au cours des prochaines années par le vieillissement de la population.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec entreprendra des discussions avec le gouvernement fédéral pour en arriver à une entente prévoyant l'attribution d'un plus grand contrôle sur le processus de traitement des demandes d'immigration en vue d'accélérer celui-ci, de mieux l'arrimer aux besoins du marché du travail et d'assurer que les immigrants qui choisissent le Québec connaissent bien la société dans laquelle ils viennent s'établir.

Dans l'immédiat, il demandera de renégocier l'Accord Canada-Québec en matière d'immigration afin que les candidats économiques sélectionnés par le Québec et ayant obtenu leur certificat de sélection se voient octroyer rapidement un visa de travail de 2 ans par le gouvernement canadien. La durée de ce visa permettra au gouvernement fédéral de faire les vérifications qui lui reviennent avant l'octroi de la résidence permanente tout en permettant aux candidats retenus de s'établir rapidement au Québec. Celle-ci permettra également au gouvernement du Québec de valider la capacité d'intégration des candidats concernés. Ceux n'ayant pas réussi à s'intégrer sur le marché du travail pourraient se voir retirer leur certificat de sélection avant que leur résidence permanente ne leur soit octroyée.

57 Assurer une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise et à la majorité francophone

Le Québec a accueilli près de 44 000 immigrants en moyenne au cours de la dernière décennie, dont près de 54 000 pour la seule année 2010. De ce nombre, 70 % provenaient de la catégorie de l'immigration économique. Jusqu'à maintenant toutefois, le Québec n'a pas su tirer le meilleur parti possible de l'immigration pour assurer son développement économique.

De fait, les outils et les ressources consacrés à la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants au Québec sont insuffisants pour garantir leur employabilité et favoriser dans les meilleures conditions possibles leur intégration à la majorité francophone. Cette situation dessert à la fois les immigrants et le Québec. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec augmentera donc considérablement les ressources pour assurer une meilleure intégration des immigrants à la société québécoise.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures énergiques pour assurer le succès des mesures d'intégration des immigrants à la société québécoise et à la majorité francophone :

- a) Augmentation des ressources pour l'intégration des immigrants et l'enseignement du français aux immigrants adultes, y compris dans les régions
- b) Redéfinition des rôles et responsabilités et du partage des ressources entre le secteur public et le secteur communautaire en matière de mesures d'intégration des immigrants, et ce, afin d'assurer leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des immigrants et des diverses régions du Québec
- c) Élimination de tous biais sexistes présents dans les processus de sélection des immigrants pour favoriser l'immigration d'un plus grand nombre de femmes dans la catégorie des d'immigrants économiques
- d) Limitation à 45 000 du nombre d'immigrants durant une période deux ans afin d'assurer la mise en place des ressources et des mécanismes qui permettront de maximiser l'employabilité des immigrants et leur intégration à la majorité francophone, suivi d'une augmentation progressive du nombre d'immigrants
- e) Modification des critères de sélection liés à la maîtrise de l'anglais afin de s'assurer que cette absence de maîtrise ne puisse être un frein à l'immigration que dans les cas où l'anglais est une condition essentielle à l'emploi auquel se destine l'immigrant.

Contribution à la formulation de cette proposition : Alexandre Gousse (Laurentides), Stéphane Martel (Saguenay-Lac St-Jean)

58 Permettre aux immigrants de déployer leur plein potentiel sur le marché du travail

La hausse considérable des volumes d'immigrants au cours de la dernière décennie s'est produite sans que le gouvernement du Québec ne mette en place les conditions d'une insertion fructueuse sur le marché du travail. Le rapport rendu public par le Vérificateur général en mai 2010 ne laisse place à aucun doute : le Québec n'a pas fourni les outils adéquats pour bien cerner la capacité réelle du Québec à accueillir et à intégrer en emploi les nouveaux arrivants. Comme le reconnaît le Vérificateur général, sans de tels outils, le Québec est incapable d'absorber des volumes d'immigration aussi élevés et d'en optimiser les retombées pour son développement.

L'ampleur des difficultés d'intégration en emploi des immigrants au Québec est le résultat de l'improvisation gouvernementale. Ces problèmes se manifestent non seulement par des taux d'emploi faibles, mais aussi par une déqualification professionnelle de nombreux arrivants qui sont incapables d'occuper un poste conforme à leurs compétences. La situation, qui ne fait que des perdants, ne peut plus durer.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec prendra des mesures énergiques pour assurer que l'immigration puisse contribuer de façon optimale à l'économie québécoise. Il prendra notamment les mesures suivantes :

- a) Révision de la grille d'analyse des demandes d'immigration afin d'augmenter la proportion des immigrants détenant une formation dans des secteurs d'activité correspondant aux besoins du marché québécois du travail.
- b) Amélioration des mesures d'insertion des immigrants sur le marché du travail, en s'assurant notamment que leurs compétences professionnelles soient mieux et plus rapidement reconnues, et que les mesures d'accompagnement puissent se poursuivre malgré que l'immigrant ait accepté un travail qui ne correspond pas à son degré de compétence
- c) Amélioration des mesures d'accompagnement destinées aux employeurs

- d) Négociation avec les ordres professionnels pour assurer que l'adoption de mesures d'équivalence ne nuise pas inutilement à l'intégration à l'emploi des immigrants professionnels, et notamment des immigrants en provenance de pays dont les critères de reconnaissance professionnelle sont semblables aux nôtres
- e) Mise en place de mesures concrètes pour assurer l'installation d'un plus grand nombre d'immigrants dans les diverses régions du Québec, notamment dans la Capitale nationale, et accompagner les instances régionales dans leurs efforts d'intégration.

Contribution à la formulation de cette proposition: Alain Ayache (Montréal), Christian J. Martin (Montréal)

59 Promouvoir la culture québécoise

La culture est un objet de fierté collective et un réservoir inépuisable de créativité, en plus d'être aussi une source de développement économique importante pour le Québec.

La Coalition croit que le Québec a dans le passé fait de bons choix en soutenant de façon significative le milieu culturel québécois. Nous pensons toutefois qu'il est possible de faire mieux. Il faut d'abord stimuler la demande pour les produits culturels québécois au Québec. Ensuite, il faut accentuer les efforts afin d'aider à l'exportation des produits culturels québécois et d'assurer un financement adéquat des grands événements touristiques à contenu culturel.

PROPOSITION

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec adoptera les mesures suivantes pour stimuler la production artistique et la demande de produits culturels :

- a) Augmentation des budgets des milieux scolaires et préscolaires dédiés aux arts et à la culture afin de permettre à chaque enfant du Québec d'assister à davantage de productions culturelles québécoises
- b) Augmentation du budget dédié à l'exportation des produits culturels du Québec à l'étranger et dans l'univers numérique (Web).
- c) Injection de fonds additionnels destinés à assurer la pérennité financière et artistique des grands événements culturels, de mousser davantage leur promotion à l'échelle internationale et de permettre ainsi leur présentation dans des lieux de qualité.

